



Réunion du Conseil municipal de Strasbourg

du lundi 22 juin 2026 à 15 heures

en salle des Conseils du Centre administratif

Convoqué par courrier en date du 16 juin 2026

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Catherine TRAUTMANN, Maire de Strasbourg

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Mathieu CAHN, Céline GEISSMANN, Pierre JAKUBOWICZ, Pernelle RICHARDOT, Mourad OUALIT, Pascale GERARD, Paul MEYER, Françoise BEY, Hakim FADILI, Christelle STURTZ-FROEHLICHER, Jean-Baptiste MATHIEU, Julie MULOT, Hervé MORITZ, Bahar CEVIZ, ArieH ADIDA, Carole WENNER, Landdry AUGIER DE LAJALLET, Marie No GANDZION, Emilien KELLER, Delphine BERNARD.

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Frédéric AGAUD, Syamak AGHA BABAEI, Ysabel ARGENCE, Caroline BARRIERE, Jeanne BARSEGHIAN, Rebecca BREITMAN, Antonella CAGNOLATI, Abdelaziz CHOUKRI, Sandra DIETSCH, Arnaud DURAND, Youness EL HASSNAOUI, Lisa FARAULT, Marzieh FLAISCHER, Pascale JURDANT-PFEIFFER, Florian KOBRYN, Thierry KUHN, Benjamin KUNTZ, Etienne LOOS, Philippe LOUBRY, Camille MARTEAU, Nicolas MATT, Jean-Philippe MAURER, Halima MENECEUR, Germain MIGNOT, Frédérique NEAU, Annick NEFF, Patrick PESSAUX, Nawel RAFIK-ELMRINI, Anne REYMANN, Alexandre RIOU, Elsa SCHALCK, Mohamed SIAALITI, Aurélie SITTLER-LEDRIK, Thierry SOTHER, Laurent THOMAS, Robert VANHERZEEKE, Floriane VARIERAS, Jean-Philippe VETTER, Irène WEISS, Etienne WESTPHAL, Pierre WOLFF.

Sont absent·es, excusé·es, ou arrivent en cours de séance :

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Prénom - NOM	Procuration de vote à :	Points concernés
Chantal CUTAJAR	Marzieh FLAISCHER	À partir du point 1
Éric KRIBS	ArieH ADIDA	À partir du point 1
Nadia ZOURGUI	Jeanne BARSEGHIAN	À partir du point 1

Nicolas MATT	Anne REYMANN	Au point 1 et à partir du point 7 jusqu'au point 21
--------------	--------------	---

Quittent la séance

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Prénom - NOM	Procuration de vote à :	Points concernés
Elsa SCHALCK	Jean-Philippe VETTER	À partir du point 2
Nicolas MATT	Anne REYMANN	À partir du point 7
Nawel RAFIK-ELMRINI	Patrick PESSAUX	À partir du point 32
Syamak AGHA BABAEI	Floriane VARIERAS	À partir du point 64
Halima MENECEUR	Benjamin KUNTZ	À partir du point 65
Aurélie SITTLER-LEDRIK	Alexandre RIOU	À partir du point 71
Youness EL HASSNAOUI	Mourad OUALIT	À partir du point 2 jusqu'au point 14
Etienne LOOS	Sandra DIETSCH	À partir du point 7 jusqu'au point 21
Abdelaziz CHOUKRI	Hakim FADILI	À partir du point 2, retour au point 3
Thierry SOTHER	Mathieu CAHN	À partir du point 7 jusqu'au point 20
Etienne WESTPHAL	Paul MEYER	À partir du point 7 jusqu'au point 64

Secrétaire de séance : M. Emilien KELLER

Au vu de l'appel nominal effectué par M. Emilien KELLER, le quorum est atteint.

Service des assemblées
Secrétariat général

Une résolution, cinq motions, une question orale, une question d'actualité ainsi qu'un vœu ont été ajoutés à l'ordre du jour.

La résolution présentée par le groupe Strasbourg Juste et Vivante, intitulée « Pour un Ring piéton-vélo ambitieux et sécurisé », a été déclarée irrecevable.

En effet, conformément à l'article 35 du règlement intérieur, cette résolution a été jugée irrecevable, dans la mesure où elle relevait des compétences métropolitaines et non municipales.

Trois motions portaient sur un sujet similaire ; elles ont fait l'objet d'une réécriture commune dans le cadre d'un groupe de travail transpartisan.

Un vœu a été présenté par Madame la Maire : « Pour une meilleure prise en compte des attentes des habitants dans le projet de résidence universitaire de la place d'Islande ».

Ce vœu a fait l'objet d'un vote à main levée en vue de son intégration à l'ordre du jour, sans opposition.

Les points 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 17, 18, 19, 22, 24, 25, 27, 28, 29, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63 ont été adoptés en début de séance lors de la lecture de l'ordre du jour

Dans un second temps, ont été examinés les projets de délibération et communications retenus par un ou plusieurs membres du Conseil : il s'agit des points 1, 2, 3, 4, 7, 9, 14, 15, 16, 20, 21, 23, 26, 30, 32, 45, 50, 51, 52, 62 et 64.

La séance a été présidée par Mme TRAUTMANN qui a néanmoins quitté l'hémicycle lors des points 7 et 9 en cédant la présidence à Antonella CAGNOLATI.

Trois suspensions de séance ont eu lieu : une première d'une durée de 37 minutes, de 15h36 à 16h13, consacrée à la présentation du déontologue, une deuxième de 8 minutes, de 20h34 à 20h42, et une troisième de 2 minutes, de 20h48 à 20h50.

L'intégralité des délibérations et autres actes adoptés le 22/06/2026, ainsi que leurs annexes, sont consultables à compter du 26/06/2026 dans le recueil des délibérations mis à disposition du public au service des Assemblées, bureau 1300 au Centre administratif – 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, ainsi que sur le site internet de la collectivité (www.strasbourg.eu)

..

1 Désignation du déontologue.

Le Conseil
vu l'article 7 de la charte de déontologie annexée au règlement intérieur
après avoir auditionné le candidat
par vote à la majorité d'au moins trois cinquièmes des voix

désigne

Monsieur Etienne MULLER par 65 voix sur 65 votants aux fonctions de déontologue du Conseil municipal de Strasbourg.

Le mandat de Monsieur Etienne MULLER s'achèvera dans un délai de trois mois au plus tard après le renouvellement de l'assemblée délibérante.

M. Jean-Philippe VETTER a rencontré un problème avec l'application de vote. Il souhaitait voter POUR.

Adopté à l'unanimité

2 Stationnement payant sur voirie : évolutions de la grille tarifaire.

Le Conseil,
vu l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- les évolutions tarifaires suivantes de la grille du stationnement sur voirie applicable aux résident·es, conformément à l'annexe jointe :
 - tarif de 20 €/mois pour les foyers dont le Quotient familial unique est supérieur à 2 276 € mensuels
 - tarif de 10 €/mois pour les foyers dont le Quotient familial unique est compris entre 1 407 € mensuels et 2 276 € mensuels
 - tarif de 5 €/mois pour les foyers dont le Quotient familial unique est inférieur à 1 407 € mensuels.
- les modifications des grilles du stationnement sur voirie applicables aux visiteur·ses, conformément à l'annexe jointe,
- Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur :
 - le 1^{er} juillet 2026 s'agissant des tarifs du stationnement sur voirie applicables aux résident·es ;
 - le 1^{er} septembre 2026 s'agissant des tarifs du stationnement sur voirie applicables aux visiteur·ses.

charge

- la Maire, son représentant ou sa représentante, de :
 - prendre toutes les mesures réglementaires applicables, notamment concernant les modalités d'organisation et de fonctionnement du service du stationnement payant sur voirie,
 - mettre à jour annuellement, par arrêté municipal, les seuils de revenus permettant de déterminer le montant du forfait mensuel applicable aux résident·es, en fonction des mises à jour des strates des revenus moyens, publiées par l'État.
- la Maire rendra compte des décisions prises en application de cette délégation de compétence à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Mmes Lisa FARAULT, Jeanne BARSEGHIAN, Floriane VARIERAS, Halima MENECEUR, Nadia ZOURGUI ; MM Germain MIGNOT, Florian KOBRYN, Syamak AGHA BABAEI, Thierry KUHN et Benjamin KUNTZ, ont voté contre.

Adopté. Pour : 55 voix – Contre : 10 voix – Abstention : 0 voix
--

3 Communication : Gratuité des places vacantes en accueils de loisirs 3-11 ans municipaux et associatifs durant les périodes de petites et grandes vacances pour les enfants issus de familles en grande précarité.

La gratuité des places vacantes en accueils de loisirs pour les enfants de familles en grande précarité constitue une des premières mesures sociales prise par la nouvelle municipalité. En garantissant à chaque enfant, quel que soit son milieu, l'accès à des activités éducatives et ludiques pendant les vacances, la ville affirme son engagement en faveur de l'égalité des chances et du respect des droits fondamentaux de l'enfant. Les vacances ne doivent pas être un privilège, mais un droit accessible à tous.

Des obstacles multiples à l'accès aux loisirs

De nombreux enfants ne fréquentent pas les accueils de loisirs pendant les périodes de vacances, en raison de contraintes financières, d'un manque d'information ou de freins socio-culturels. À Strasbourg, 41,3 % des enfants âgés de 3 à 5 ans et 45,8 % des enfants âgés de 6 à 11 ans vivent dans une famille à bas revenus. Les conséquences de cette exclusion sont multiples. Les enfants concernés se retrouvent souvent isolés, sans accès à des activités stimulantes, ce qui aggrave les inégalités éducatives et sociales.

Les familles en grande précarité rencontrent des difficultés variées pour inscrire leurs enfants dans des structures d'accueil de loisirs. Le coût, bien que modeste, représente néanmoins un frein rédhibitoire.

L'accès aux modes de garde ne dépend pas seulement du coût, mais aussi de facteurs informationnels, culturels et relationnels, ainsi que des besoins spécifiques des enfants, qui peuvent nécessiter un accompagnement adapté.

En outre, des défis organisationnels peuvent exister. Les places disponibles dans les accueils de loisirs ne sont pas toujours connues des familles, et la coordination entre les différents acteurs (services municipaux, associations, écoles) demeurent à structurer. Il est donc essentiel d'envisager une réponse globale pour lever ces obstacles.

Une urgence sociale, éducative et solidaire

Agir en faveur de l'accès aux loisirs pour les enfants des familles précaires répond à une triple urgence.

Sur le plan social, la fréquentation d'un centre de loisirs constitue pour ces enfants un temps de répit dans un cadre sécurisant et accueillant.

Sur le plan éducatif, les accueils de loisirs jouent un rôle clé dans le développement de l'enfant. Ils offrent un environnement favorable où les règles de vie collective, la créativité et la motricité sont stimulées au quotidien. Ces structures viennent en complémentarité de l'environnement familial, en permettant aux enfants de découvrir de nouvelles activités, de se socialiser avec d'autres enfants et de renforcer leurs compétences psychosociales. Les études montrent par ailleurs que les enfants qui bénéficient de tels dispositifs arrivent à l'école avec un vocabulaire plus riche et une meilleure disposition à l'apprentissage.

Enfin, en matière de solidarité cette mesure s'inscrit dans une volonté de renforcer la cohésion sociale et la confiance dans les institutions. En accueillant ces enfants avec bienveillance et en les intégrant aux activités proposées à tous, nous favorisons la mixité sociale et le vivre-ensemble. Nous envoyons aussi un signal fort aux familles les plus vulnérables : celui d'une ville qui ne les oublie pas et qui agit concrètement pour leur offrir des solutions adaptées.

Étendre la gratuité aux accueils de loisirs 3-11 ans

Pour répondre à ces enjeux, nous proposons d'étendre la gratuité aux places d'accueil de loisirs vacantes pendant les petites et grandes vacances, pour les familles en situation de grande précarité. Cette mesure concerne les enfants âgés de trois à onze ans scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires municipales et vise les familles sans ressources (Quotient familial 0 sans prestations).

À Strasbourg, 1 450 places sont proposées pour les 3-6 ans dont 40 % sont publiques et 2 030 places pour les 6-11 ans dont 100 % sont associatives. À l'issue des périodes d'inscription subsistent toujours des places vacantes.

Un accompagnement des familles doit être assuré par les associations, les directions d'école et le CCAS afin de faciliter les inscriptions, de bien orienter les familles sur les accueils de loisirs sur les différents quartiers de la ville de Strasbourg, de rassurer les parents et, si nécessaire, de traduire les informations pour les familles non francophones.

Nous proposons par conséquent de rendre opérationnel ce dispositif dès le 6 juillet 2026.

La gratuité des places d'accueil de loisirs vacantes pour les familles en grande précarité est une mesure à la fois juste et réaliste. Elle répond à une urgence sociale en offrant à chaque enfant les mêmes chances de s'épanouir. Elle renforce également notre engagement en faveur de l'égalité des chances et de la cohésion sociale.

L'accès à un mode de garde offre à ces enfants un véritable temps d'enfance, dans une ville qui protège et fait vivre les droits de l'enfant. Cette mesure est le gage d'un avenir plus serein pour ces enfants. En agissant aujourd'hui, nous construisons une société plus juste et plus solidaire pour demain.

Communiqué

Affaires Générales

4 Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant le contrôle sur l'accès au logement social dans l'agglomération de Strasbourg, et le contrôle sur le Parc des Expositions de Strasbourg.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

prend acte

de la communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est concernant le contrôle sur l'accès au logement social dans l'agglomération de Strasbourg et le contrôle sur le Parc des Expositions de Strasbourg.

Mmes Pernelle RICHARDOT, Nawel RAFIK ELMRINI et M. Mohamed SIAALITI n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
--

5 Désignation du conseiller chargé de présider au vote des comptes financiers uniques 2025 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

désigne

Mme Antonella CAGNOLATI pour présider au vote des comptes financiers uniques 2025

de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

6 Règlement budgétaire et financier de la ville de Strasbourg.

le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le règlement budgétaire et financier de la ville de Strasbourg joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

7 Approbation du compte financier unique 2025 de la ville de Strasbourg.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le compte financier unique de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2025 tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe et dont les résultats sont détaillés dans les documents en annexe à la présente délibération.

Mme Pascale JURDANT PFEIFFER a rencontré un problème avec l'application de vote. Elle souhaitait voter POUR.

Mmes Lisa FARAULT, Caroline BARRIERE, Chantal CUTAJAR, Rebecca BREITMAN, Nawel RAFIK-ELMRINI, Annick NEFF, Ysabel ARGENCE, Marzieh FLAISCHER, Sandra DIETSCH, Aurélie SITTLER-LEDRIK, Camille MARTEAU, Halima MENECEUR et MM Abdelaziz CHOUKRI, Etienne WESTPHAL, Etienne LOOS, Arnaud DURAND, Youness EL HASSNAOUI, Robert VANHERZEEKE, Thierry SOTHER, Laurent THOMAS, Éric KRIBS, Patrick PESSAUX, Pierre WOLFF, Philippe LOUBRY, Alexandre RIOU, Florian KOBRYN, Benjamin KUNTZ, se sont abstenus sur ce point.

Mme Jeanne BARSEGHIAN n'a pas pris part au vote.

Mmes Catherine TRAUTMANN et Bahar CEVIZ n'ont pas participé au vote.

Adopté. Pour : 35 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 27 voix – NPV : 1 voix

8 Règlement budgétaire et financier de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le règlement budgétaire et financier de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

9 Approbation du compte financier unique de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2025.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le compte financier unique de l'Œuvre Notre Dame de Strasbourg pour l'exercice 2025 tel que figurant aux documents budgétaires et dont les résultats sont détaillés dans les documents en annexe à la présente délibération.

Mme Annick NEFF a rencontré un problème avec l'application de vote. Elle souhaitait voter POUR.

Mme Jeanne BARSEGHIAN n'a pas pris part au vote.

Mmes Catherine TRAUTMANN et Antonella CAGNOLATI n'ont pas participé au vote.

Adopté. Pour : 62 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix – NPV : 1 voix
--

10 Approbation de la méthode et des modalités d'élaboration des remboursements calculés par la Commission mixte paritaire régissant les remboursements de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2025.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

la répartition des charges de personnel à 57,73 % pour le groupe Ville (Ville de Strasbourg, Caisse des écoles, Œuvre Notre-Dame, Haute école des arts du Rhin, Orchestre philharmonique) et à 42,27 % pour le groupe Eurométropole (budget principal

de l'Eurométropole de Strasbourg, les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des mobilités actives et du budget du CCAS) pour l'exercice 2025, dont le détail est expliqué dans le rapport joint en annexe

donne

- mandat à la Commission mixte paritaire pour valider les répartitions Ville/Eurométropole pour l'exercice 2026
- mandat à la Commission mixte paritaire pour travailler sur de nouvelles répartitions pouvant notamment être issues d'évolutions d'organigramme.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

11 Présentation des comptes 2025 et du budget 2026 du Crédit municipal.

Le Conseil

vu la loi du 15 juin 1992 sur les caisses de crédit municipal
vu les comptes 2025 et le budget primitif 2026 du Crédit municipal joints en annexe
sur proposition de la Commission plénière

prend acte

de la présentation des comptes 2025 et du budget primitif 2026 du Crédit municipal de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

12 Emprunts souscrits auprès de l'Agence France Locale - octroi annuel de garantie.

Le Conseil

vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1611-3-2,
vu la délibération n°6 en date du 28 mars 2026 ayant confié à la Maire la compétence en
matière d'emprunts,

vu la délibération n°11 en date du 24 juin 2019 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence
France Locale de la ville de Strasbourg,

vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la
nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première
demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de
l'encours de dette de la ville de Strasbourg, afin que la ville de Strasbourg puisse
bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale

vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en
vigueur à la date des présentes

sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

que la Garantie de la ville de Strasbourg est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2026 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Strasbourg est autorisée à souscrire pendant l'année 2026,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la ville de Strasbourg pendant l'année 2026 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la ville de Strasbourg s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
- le nombre de Garanties octroyées par la Maire au titre de l'année 2026 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante :

- pendant l'année 2026, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la ville de Strasbourg, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes,
- à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

13 Créances irrécouvrables.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- les admissions en non-valeur pour une somme de **137 741,13 €** imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6541 / 01,
- les créances éteintes, à hauteur de **87 084,06 €** imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6542 / 01,

Le relevé détaillé est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

14 Ajustement du tableau des emplois.

Le Conseil
vu l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique
vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré

approuve

après avis du CST, les suppressions, création et transformations d'emplois présentées en annexe.

Mmes Céline GEISSMANN, Floriane VARIERAS et M. Pierre JAKUBOWICZ, n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
--

15 Création d'emplois non permanents (accroissement temporaire d'activité) et remplacements d'agents momentanément absents au titre de l'année 2026.

Le Conseil
vu les articles L332-13 et L332-23 du Code général de la fonction publique,
vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la Ville de Strasbourg,
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

autorise

le remplacement temporaire des fonctionnaires ou agent et agentes contractuel·les selon l'article L332-13 et à prélever les sommes nécessaires à cette dépense sur les codes nature et fonction réservés au personnel,

approuve

des créations d'emplois non permanents au motif d'un accroissement temporaire d'activité présentées en annexe à la présente délibération, selon les effectifs maximums autorisés au titre de l'année 2026, et à prélever les sommes nécessaires à cette dépense sur les codes nature et fonction réservés au personnel.

Mme Ysabel ARGENCE et M. Syamak AGHA BABAEI, n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
--

16 Soutien de la ville de Strasbourg aux actions concourant à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance inscrites au Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation de l'Eurométropole de Strasbourg (CISPDR).

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

dans le cadre du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPDR), l'attribution des subventions suivantes :

VIADUQ France Victimes 67	80 535 €
« Accès au droit et aide aux victimes »	55 945 €
« Permanences et astreintes au Point d'Accueil Victimes (PAV) à l'hôtel de police »	24 590 €
SOS France Victimes 67	40 350 €
« Accès au droit et aide aux victimes »	30 000 €
« Permanences de proximité à l'Elsau »	2 000 €
« Permanences de proximité au Port du Rhin »	2 000 €
« Sensibilisation des adultes et des jeunes à leurs droits et obligations : éducation à la citoyenneté »	6 350 €
Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Éducation et d'Animation - ARSEA	6 500 €
« Centre de Prise en Charge des Auteurs (CPCA) »	
CLJ – Centre de loisirs et de la jeunesse	36 000 €
« Fonctionnement - La Police à l'écoute des jeunes »	
Association ITHAQUE	22 000 €
« Dispositif de Travail Alternatif Payé à la Journée - TAPAJ »	
Strasbourg Des Larmes au Sourire (SDLS)	15 000 €
« Attentat de Strasbourg, un travail de mémoire, un acte citoyen »	

décide

d'imputer la dépense correspondante, soit 200 385 € sur l'activité AT02A, fonction 10 - nature 65748 – programme 8064, dont le montant disponible est de 249 805 €,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mmes Céline GEISSMANN, Floriane VARIERAS, Ysabel ARGENCE et M. Syamak AGHA BABAEI, n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
--

17 Avis de la ville de Strasbourg concernant une cession par la Mense épiscopale de Strasbourg et de Caritas Alsace.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

émet

un avis favorable à la cession d'un immeuble à usage d'habitation propriété de la SCI ICHTUS, elle-même détenue pour moitié par la Mense épiscopale de Strasbourg, ayant son siège à Strasbourg (67000), 16 rue Brûlée et pour moitié par Caritas Alsace, ayant son siège à Strasbourg (67000), 5 rue Saint Léon.

Cet immeuble cadastré section ES, n°5, d'une surface de 13 à 40 ca est situé à Mulhouse (68200), 43 rue du Panorama.

La vente est réalisée au bénéfice de :

Monsieur XXX, demeurant à XXX.

Cette vente est consentie au prix de trois cent quatre-vingt-cinq mille euros (385 000 €).

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

18 Avis de la ville de Strasbourg concernant une cession par le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Aloyse.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

émet

un avis favorable à la cession par le Conseil de Fabrique de l'église catholique Saint-Aloyse dont le siège est à Strasbourg-Neudorf (67100), 127 route du Polygone, d'une maison à usage d'habitation cadastrée section EK, n° 181/64, d'une surface de 03 a 77 ca, située à Strasbourg-Neudorf (67100), 2 rue de Matzenheim.

La vente est réalisée au bénéfice de XXX et Madame XXX demeurant au XXX.

Cette vente est consentie au prix de trois cent vingt mille euros (320 000 €).

Elle permettra au Conseil de Fabrique de réaliser des travaux d'entretien sur d'autres bâtiments.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

19 Avis de la ville de Strasbourg concernant la cession par la paroisse protestante de la Résurrection.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

émet

un avis favorable à la cession par la paroisse protestante de la Résurrection, ayant son siège à Strasbourg (67100), 16, rue du Commandant François, d'un ensemble immobilier cadastré section IV, n° 225, d'une surface de 35 a 46 ca, situé à Strasbourg (67100), rue Jean Mermoz.

La vente est réalisée au bénéfice de la société Nexity IR Programmes EST dont le siège social est à Paris (75), 19 rue de Vienne.

Cet ensemble immobilier, délimité par les rues Jean Mermoz, Maryse Bastié et du Commandant François comprend :

- un premier bâtiment correspondant au centre paroissial, d'une surface de 711 m², composé de 4 salles, de bureaux, d'un déambulatoire, d'une église, d'un foyer, d'une cuisine, d'un office, de sanitaires et d'un espace de coworking,
- un second bâtiment correspondant au Presbytère, d'une surface de 169 m², composé de deux bureaux et d'un logement de sept pièces,
- dix-sept garages,
- des espaces verts.

Cette vente est consentie au prix d'un million deux cent mille euros (1 200 000 €).

Le produit de cette vente est destiné à l'achat d'un bien immobilier d'une valeur de 400 000 € et à la reconstruction d'un nouveau centre paroissial d'une valeur de 800 000 €, convertie en dation en paiement.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

20 Désignations de représentant·es de la ville de Strasbourg au sein de divers organismes.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

désigne

pour le représenter au sein des organismes ci-dessous énumérés les conseiller·es
suivant·es :

Réseau national des collectivités engagées pour l'habitat participatif (RNCHP) :

- Paul MEYER, titulaire
- Marzieh FLAISCHER, suppléante

Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme :

Aurélie SITTLER-LEDRIK suppléante

Conseil Rhénan :

- Hervé MORITZ, titulaire
- Pierre JAKUBOWICZ, suppléant

Correspondant défense :

En remplacement de Arieh ADIDA :
Alexandre RIOU

Mmes Lisa FARAULT et Halima MENECEUR ainsi que MM. Florian KOBRYN,
Thierry KUHN, Germain MIGNOT et Benjamin KUNTZ se sont abstenus sur ce point.
Mme Ysabel ARGENCE, MM Paul MEYER et Etienne WESTPHAL, n'ont pas participé
au vote.

Adopté. Pour : 56 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 6 voix

Solidarité, Éducation, Enfance, Santé

**21 Attributions de subventions aux associations gestionnaires d'établissements
d'accueil de la petite enfance.**

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

1	Jardin d'enfants Rechit Hochma	11 656 €
2	Jardin d'enfants Les tout petits d'Alsace – Association les jeunes filles de St Maurice	27 079 €
3	Jardin d'enfants La buissonnière de l'Aar – Fonctionnement	3 719 €
4	Jardin d'enfants Play group – Le cercle international	14 740 €
5	Jardin d'enfants Renouveau Gan Chalom	18 057 €
6	Crèche parentale Baby-boom – Investissement	298 €
7	Crèche parentale La luciole – Investissement	1 202 €
8	Crèche parentale La chenille –Investissement	2 784 €
9	Crèche parentale La farandole –Investissement	1 078 €
10	Crèche parentale Les fripouilles –Investissement	1 940 €
11	Crèche parentale La flûte enchantée –Investissement	960 €
12	Crèche parentale La petite jungle –Investissement	1 719 €
13	Crèche parentale La souris verte –Investissement	531 €
14	Crèche parentale Les pitchoun's –Investissement	5 589 €
15	Crèche parentale Le nid des géants –Investissement	3 935 €
16	Crèche parentale Giving Tree –Investissement	1 213 €
17	Crèche parentale La trottinette –Investissement	4 683 €
18	Crèche parentale Le petit prince –Investissement	2 517 €
19	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR) - Investissement	18 748 €
20	Association de Gestion Des Équipements Sociaux –AGES– Investissement	53 943 €
21	CSC Fossé des treize – Investissement	545 €
22	APEDI –Les Marmousets - Investissement	16 559 €
23	Association Les P'tits petons - Investissement	13 710 €
24	Rechit Hochma - Investissement	1 450 €

- d'imputer les subventions 1 à 5 d'un montant de 75 251 € au compte DE04G/4212/65748 Programme 8025 dont le disponible avant le présent Conseil est de 5 390 551 €,
- d'imputer les subventions 6 à 25 d'un montant de 133 404 € au compte DE04/4212/20422 programme 7003 dont le disponible avant le présent Conseil est de 250 000 €,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions et avenants relatifs à ces subventions.

Mmes Delphine BERNARD, Camille MARTEAU et M. Arnaud DURAND, n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

22 Occupation à titre gratuit des locaux d'une nouvelle crèche Finkwiller dans le quartier centre exploitée par l'Association de Loisirs Éducatifs et de Formation (ALEF).

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'occupation à titre gratuit par l'association de loisirs éducatifs et de formation (ALEF) des locaux sis au 7 rue des Glacières - 67 000 Strasbourg, d'une surface de 588 m² intérieurs dédiés à l'activité de la crèche, d'espaces extérieurs, pour l'activité de la crèche Finkwiller (selon projet ci-dessus décrit),

Cette occupation intervient à compter du 1^{er} juin 2026.

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante :

- à signer à titre gratuit la convention d'occupation temporaire du domaine public relative aux locaux sis n°7 rue des Glacières - 67000 Strasbourg, d'une surface de 588 m² intérieurs dédiés à l'activité de la crèche, d'espaces extérieurs, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juin 2026, et dont le contenu est plus amplement exposé au rapport,
- à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

23 Renouvellement de la délégation de service public à la gestion de la Maison de la petite enfance de Cronembourg.

Le Conseil
vu les articles L. 1411-1 et R. 1411-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales concernant les délégations de service public,
vu les articles L1120-1 et suivants, L3000-1 et suivants et R3111-1 et suivants du Code
de la commande publique relatifs aux contrats de concession
vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux
en date du 15 juin 2026
vu le rapport annexé présentant les caractéristiques du service délégué
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré,

approuve

- le principe du lancement d'une délégation de service public pour la gestion de la Maison de la petite enfance de Cronenbourg, pour une durée cinq ans du 1^{er} janvier 2028 jusqu'au 31 décembre 2032,
- les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport figurant en annexe

décide

le lancement d'une délégation de service public relative à la gestion de la Maison de la petite enfance de Cronenbourg

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer tout acte, à accomplir toutes les formalités nécessaires et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour le lancement et la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Mmes Lisa FARAULT et Halima MENECEUR ainsi que MM. Florian KOBRYN et Benjamin KUNTZ se sont abstenus sur ce point.

Mmes Irène WEISS, Céline GEISSMANN et M. Thierry KUHN, n'ont pas participé au vote.

Adopté. Pour : 58 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 4 voix

- 24 Avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant concernant une demande de création d'une micro-crèche privée, quatre demandes d'extension de capacité d'accueil de micro-crèches privées et une demande de transformation d'une crèche parentale.**

Le Conseil

vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 214-3 et L 214-1-2

vu le code de santé publique et notamment ses articles L 2324-1, L2324-1-1, R 2324-17 et suivants

vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.242.1 ; L. 243-1, L 121-1 et L 131-1

sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- de retirer l'avis tacite réputé positif concernant la micro-crèche « les chérubins » porté par la Compagnie des crèches au 16 rue David Richard ;
- de donner un avis défavorable au projet de création d'une micro-crèche au 16 rue David Richard ;
- de retirer l'avis tacite réputé positif concernant le projet d'extension de la capacité

- d'accueil de la micro-crèche « les petits bateaux des chérubins » située 9 rue de l'Elbe ;
- de donner un avis défavorable au projet d'extension de la capacité d'accueil de la micro-crèche « les petits bateaux des chérubins » située 9 rue de l'Elbe ;
 - de retirer l'avis tacite réputé positif concernant le projet d'extension de la capacité d'accueil des micro-crèches les p'tits prodiges 1 et 2 situées au 40 et 144 route de Mittelhausbergen ;
 - de donner un avis défavorable au projet d'extension de la capacité d'accueil des deux micro-crèches « Les petits prodiges » 1 et 2 situées 40 et 144 Route de Mittelhausbergen ;
 - de donner un avis défavorable au projet d'extension de la capacité d'accueil de la micro-crèche « La maison d'Alice » située 8 rue Schnersheim ;
 - de donner un avis favorable au projet d'extension de la capacité d'accueil de la micro-crèche « L'odyssée enchantée » 3 rue des Jardiniers ;
 - de donner un avis favorable au projet de transformation de la crèche parentale « La Toupie » 16 rue du Général Rapp.

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

25 Signature de la convention d'accueil en restauration entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville de Strasbourg et le collège Agnès Acker.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

la convention d'accueil en restauration entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville de Strasbourg et le collège Agnès Acker,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer ladite convention cadre.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

26 Programmation du Contrat de ville : deuxième étape de soutien aux projets pour l'année 2026.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'attribuer au titre de la **Direction Urbanisme et territoires – Direction de projet Politique de la Ville**, les subventions suivantes :

AMICALE SPORTIVE ELSAU J'ai fait mes devoirs au club !	3 000 €
ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN Le Quartier du Hohberg : une cité sportive pour sa jeunesse !	3 000 €
ASSOCIATION AZ-SPORT Basketball/ Sport Meinau / Neuhof tour	1 500 €
ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE Cuisines du Monde : Un Voyage Culinaire dans nos quartier à diversité culturelle	1 500 €
ASSOCIATION CULTURELLE DES MERVEILLES DE LA MONTAGNE VERTE Bouge ton quartier	2 000 €
ASSOCIATION DES CULTURES MEDITERRANEENNES DU NEUHOF Soutien à la parentalité	1 000 €
ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'ESPLANADE (STRASBOURG) Accueil et accompagnement des jeunes des quartiers prioritaires Spach-Rotterdam et Jura-Citadelle - Saison 2026-2027 Sports pour toutes! QPV Jura-Citadelle et Spach -Rotterdam 2026 L'Esplanade : territoire de partenaires en action, janvier à septembre 2026 De Jura-Citadelle à Spach-Rotterdam des QPV en mouvement : saison 2026-2027 Un journal de quartier pour les habitants du QPV Spach-Rotterdam 2026	18 500 € 5 000 € 2 000 € 5 000 € 5 000 € 1 500 €
ASSOCIATION PAR ENCHANTEMENT VVV - Vacances enchantées Vivre l'expérience Humanitaire	4 200 € 2 000 € 2 200 €
ASSOCIATION SOLIDARITÉ CULTURELLE Passer un été animé en musique et en sport	2 500 €
AU BOUT DU FIL : ARTS ET EVENEMENTS CHEMIN DE TRAVERSE - 1,6 km de lien	2 000 €

CAAKE COLLECTIF D'ARTISTE ET D'ARTISANS DE KOENIGSHOFFEN ET ENVIRONS Proposition d'ateliers artistiques et d'événement pour le Marché de Noël 2026 au Parc Gruber	1 500 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE Strasbourg Autrement : un séjour découverte pour enfants Animations familiales d'été	3 500 € 1 500 € 2 000 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DE NEUDORF La Musau fait son cinéma	1 750 €
CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU Un temps pour elles Halloween et son bestiaire de monstres en tous genres Respect sur deux roues	5 500 € 2 000 € 1 500 € 2 000 €
CLUB SPORTIF DE HAUTEPIERRE Fête de la jeunesse	4 000 €
COLLEGE LOUIS PASTEUR Egalite filles garçons	1 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ASSO FAMILIALES LAIQUES DU BAS-RHIN Les Espaces Parents des écoles Albert Le Grand, Hohberg et Louvois (QPV quartiers Risler, Jura-Citadelle et Hohberg)	2 900 €
EDIFIS Fête du sport 2026 HUGEIA séjour : santé, bien-être et reconstruction des femmes	5 000 € 2 500 € 2 500 €
ENTENTE FCSK06 Speak'Sport	3 000 €
EQUITATION POUR TOUS Offrir des stages d'équitation pendant les vacances scolaires aux enfants du QPV Port du Rhin	1 500 €
FUTSAL CLUB HAUTEPIERRE Séjour Foot et Découverte	3 000 €
JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE « Envols - A la rencontre des arts et des lumières »	3 000 €
LA CLOCHE Le Carillon : renforcer le lien social et la solidarité de proximité dans les quartiers	2 500 €
LE LABO DES PARTENARIATS Le parc du Schloessel, un espace d'expérimentation de l'éducation du dehors pour les animateurs et les enfants dans le cadre scolaire et de l'accueil collectif de mineurs	3 000 €
L'EVEIL MEINAU En famille	2 500 €
LIFETIME PROJECTS Jeunesse en mouvement : Strasbourg - Andalousie 2026 Classe expé	4 000 € 2 000 € 2 000 €
LIGUE ENSEIGNEMENT 67 - FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES BAS-RHIN Petites vacances au Neuhof - Ateliers éducatifs (artistique, philo et sorties culturelles). Ecoles Reuss et Guynemer, Stockfeld Séjour éducatif : Aventures et Découvertes	13 000 € 3 000 € 4 000 €

J'ai fait mes devoirs au club !	4 000 €
Ateliers philosophiques et ateliers arts plastiques en maternelle à l'école Langevin	2 000 €
LUTTE POUR UNE VIE NORMALE LUPOVINO	3 000 €
Temps forts et événements au Polygone, des actions par et pour les habitants	2 000 €
2026 - semaines thématiques	1 000 €
NOUVELLE LIGNE	5 000 €
Stage de skateboard pour les jeunes du CLJ du Neuhof	1 000 €
Cours de découverte et d'initiation aux sports de glisse auprès des jeunes du quartier du Neuhof	1 000 €
Chantier participatif / Création et fabrication d'un petit skatepark avec le CLJ Neuhof	3 000 €
SOLIDARITEAM	5 000 €
Déménagements solidaires	
TENNIS CLUB DES ROMAINS	3 000 €
Sport, Art et Inclusion	
TROC SAVOIRS RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS DE STRASBOURG	2 000 €
Animation d'un réseau d'échanges de savoirs et savoir-faire au Murhof et à l'Elsau et animations d'été	
UNION DEPART. CSF-APFS DU BAS-RHIN	2 000 €
Pour mieux vivre ensemble dans nos quartiers en 2026	

- d'imputer les montants ci-dessus, qui représentent la somme de **119 850 €** sur la ligne suivante : nature 6574, activité DL04B, programme 8012, fonction 020,
- d'attribuer au titre de la **Direction de la Culture – Mission Culture et Transitions**, les subventions suivantes :

COMPAGNIE LES GLADIATEURS	2 000 €
Soutien à la parentalité : Une fiction Sonore Immersive	
MAISON YLLA	2 000 €
QPV en Mouvement Racines et Voix de la Diaspora	
STURM PRODUCTION	3 500 €
Jazz Camp pour filles	

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **7 500 €** sur la ligne suivante : nature 65748, activité CU01G, programme 8087, fonction 311,
- d'attribuer au titre de la **Direction Événements et vie associative**, les subventions suivantes :

CENTRE SOCIAL CULTUREL HAUTEPIERRE	2 000 €
Cinquante ans de partage : Célébration du CSC	
CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE	2 000 €
50 ans d'éducation populaire, cela se fête !	

CENTRE SOCIOCULTUREL DE NEUDORF Ampère : 50 ans d'histoires, un avenir à construire	2 000 €
---	----------------

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **6 000 €** sur la ligne suivante : nature 65748, activité PC02B, programme 8038, fonction 311,
- d'attribuer au titre de la **Direction Numérique et systèmes d'information – Service Innovation et transformation numérique**, les subventions suivantes :

ASSOCIATION DES CULTURES MEDITERRANEENNES DU NEUHOF Inclusion numérique	1 000 €
---	----------------

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **1 000 €** sur la ligne suivante : nature 65748, activité RH08F, fonction 020, programme 8099,
- d'attribuer au titre de la **Direction des Sports – Service Vie sportive**, les subventions suivantes :

CLUB SPORTIF DE HAUTEPIERRE Futsal Citoyen-Dimanche Sportif	2 000 €
FUTSAL CLUB HAUTEPIERRE Développement du Futsal sur Haute pierre et Cronenbourg	1 000 €
NEUHOF FUTSAL Programme Sport, Mixité & Insertion dans le QPV	2 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **5 000 €** sur la ligne suivante : nature 65748, activité SJ03B, programme 8056, fonction 326,
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités santé jeunesse – Mission Lutte contre les discriminations**, la subvention suivante :

COMEDIAS VISUAL Création d'une équipe de stand uppeurs et stand uppeuses sur les discriminations	3 000 €
LIFETIME PROJECTS Lutte contre les discriminations en école primaire	2 196 €
SOS FRANCE VICTIMES 67 Lutte et prévention de toutes les formes de discrimination	4 850 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **10 046 €** sur la ligne suivante: nature 65748, activité ASOOF, programme 8031, fonction 428,
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités santé jeunesse – Service Jeunesse et éducation populaire et vie associative**, les subventions suivantes :

EDIFIS COLISÉE "un dispositif mobile de médiation sociale, d'accès aux	1 600 €
--	----------------

droits et d'inclusion"	
LUTTE POUR UNE VIE NORMALE LUPOVINO 2026 - Caravanes à livre	4 320 €

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **5 920 €**, sur la ligne suivante : nature 20421, activité AS00, programme 57017, fonction 420,
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités santé jeunesse – Service Santé Autonomie**, les subventions suivantes :

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER Soutien à la parentalité, promotion de la santé mentale et prévention du décrochage scolaire	6 500 €
EDIFIS HUGEIA, itinérance sociale pour la santé menstruelle et mentale des plus précaires	3 000 €
L'ILE AUX SANTES S'ancrer dans le quartier : à la rencontre des partenaires, habitant·es et futur·es usager·es de Centre de santé l'Ile Aux Santé	2 500 €

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **12 000 €**, sur la ligne suivante : nature 65748, activité AS05D, programme 8006, fonction 412,
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités santé jeunesse** la subvention suivante :

REBONDIR Agir pour la santé mentale des familles	4 000 €
--	----------------

- d'imputer le montant ci-dessus, représentant la somme de **4 000 €**, sur la ligne suivante : nature : 65748, activité AS 00G – Innovations Sociale,
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités santé jeunesse – Département Développement des politiques sociales**, les subventions suivantes :

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS MAGHREBINS DE FRANCE Atelier sociolinguistique	1 200 €
ASSOCIATION GENERALE DES INTERVENANTS RETRAITES ABCD Ateliers sociolinguistiques au CSC Au-delà des Ponts, dans le QPV du Port du Rhin (QP067020). Apprentissage du Français et des savoirs fondamentaux	3 500 €
ASSOCIATION SOLIDARITÉ CULTURELLE Promouvoir l'autonomisation et l'égalité des femmes par des cours de français	1 200 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU-DELA DES PONTS Pratiquer le français dans un contexte interculturel	1 200 €

COLLEGE JACQUES TWINGER La Famille à l'école	3 000 €
--	----------------

- d'imputer les montants ci-dessus, qui représentent la somme de **10 100 €**, sur la ligne suivante : nature 65748, activité AS01B, programme 8003, fonction 420,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions financières et arrêtés y afférent.

Mmes Elsa SCHALCK, Irène WEISS, Pascale JURDANT PFEIFFER, Pernelle RICHARDOT, Christelle STURTZ-FROELICHER et MM Jean-Philippe VETTER, Thierry SOTHER, Arnaud DURAND, Thierry KUHN, n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

27 Soutien de la Ville dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, et le développement des politiques sociales.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

1. Ithaque - fonctionnement	80 000 €
2. Ithaque - dispositif TAPAJ	8 000 €
3. Association de lutte contre la toxicomanie - ALT	14 300 €
4. SOS hépatites Alsace	10 000 €
5. Aides	20 000 €
6. Centre d'information régional sur les drogues et les dépendances - CIRDD	3 000 €
7. Médecins du monde	11 500 €
8. Médecins du monde	15 000 €
9. Parole sans frontière	23 000 €
10. Migrations santé Alsace	31 000 €
11. Jeff	10 000 €
12. SOS amitié Strasbourg	2 500 €
13. SISA MSP de la Meinau	2 000 €

14. Euro Cos Humanisme et Santé – Groupe Pluri-professionnel européen de réflexion et de formation en santé.	1 000 €
TOTAL	231 300 €

- d'imputer les subventions 1 et 3 à 14 pour un montant total de 223 300 € au compte AS05D–65748– 412 – prog. 8006 dont le disponible avant le présent Conseil est de 290 317 €,
- d'imputer la subvention 2 pour un montant total de 8 000 € au compte AS01B – 420 – 8003 – 65748 dont le disponible avant le présent Conseil est de 214 334 €,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions financières afférentes aux subventions allouées.

Adopté à l'unanimité en début de séance

28 Attribution de subventions et renouvellement de convention en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

1	Coordination handicap et autonomie - CHA	10 000 €
2	GIHP Alsace – Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques	1 500 €
3	Association Droit Pluriel	3 000 €
4	L'ABRAPA	243 000 €

- d'imputer les subventions d'un montant total de 257 500 € au compte AS05L – 420 – prog 8010 – 65748, dont le disponible avant le présent Conseil est de 347 110 €,

autorise

la Maire son représentant ou sa représentante, à signer :

- les conventions y afférentes,
- la convention relative aux Cafés des Aidants®.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

29 Attribution de subventions aux associations socioculturelles et d'éducation populaire et signature d'une convention avec l'État pour le financement de deux postes d'adultes relais.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions de fonctionnement et les projets suivantes :

1	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA MEINAU	149 507 €
2	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF - EDIFIS	240 000 €
3	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LUPOVINO	40 500 €
4	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ARES	120 000 €
5	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU-DELA DES PONTS	93 000 €
6	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUDORF	130 200 €
7	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU FOSSÉ DES TREIZE	218 945 €
8	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE	94 500 €
9	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE KOENIGSHOFFEN - JOIE ET SANTÉ KOENIGSHOFFEN – CAMILLE CLAUS	158 000 €
10	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE CRONENBOURG – VICTOR SCHOELCHER	139 500 €
11	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE- LE GALET	120 000 €
12	ASSOCIATION PAR ENCHANTEMENT	61 500 €
13	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ESCALE	175 550 €
14	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU CARDEK	96 000 €
15	ASSOCIATION LA CLÉ DES CHAMPS	64 500 €
16	ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE KAMMERHOF	70 500 €
17	ASSOCIATION HORIZOME	9 000 €

18	ASSOCIATION LES DISCIPLES	13 500 €
19	ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU BAS-RHIN	24 000 €
20	ASSOCIATION COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES DU BAS-RHIN (CDAFAL)	109 360 €
21	ASSOCIATION LA CROISÉE DES CHEMINS	25 500 €
22	ASSOCIATION ORGANISATION POPULAIRE ET FAMILIALE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS – OPFAL	49 500 €
23	ASSOCIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU BAS-RHIN	101 176 €
24	ASSOCIATION LA BUISSONNIERE DE L'AAR	10 000 €
25	JEUNESSE ET PROMESSES	15 000 €
26	ASSOCIATION DU CENTRE CULTUREL ET SOCIAL ROTTERDAM	24 300 €
27	ASSOCIATION JE JOUE, JE VIS - LUDOTHÈQUE DE LA MEINAU	13 500 €
28	L'ÉVEIL MEINAU	12 600 €
29	ASSOCIATION SPEAKER (SP3AK3R)	13 500 €
30	ASSOCIATION MIGRATIONS ET ÉCHANGE POUR LE DÉVELOPPEMENT	13 500 €
31	ASSOCIATION ASTU – ACTIONS CITOYENNES INTERCULTURELLES	33 000 €
32	BALLADE	10 500 €
33	ASSOCIATION SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	16 000 €
34	LA MAISON DES ASSOCIATIONS	208 000 €
35	ALSACE MOUVEMENT ASSOCIATIF	10 000 €
36	ASPTT STRASBOURG	5 000 €
37	AFOCAL	2 600 €
38	AROEVEN	6 600 €
39	CEMEA	3 400 €
40	CPCV	9 100 €
41	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	1 600 €
42	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	3 300 €
43	UNION FRANCAISE DES CENTRES DE VACANCES	16 400 €

- d'imputer 208 000 € de la subvention La Maison des Associations (ligne 34) et 10 000 € d'Alsace Mouvement Associatif (ligne 35) au compte AS11E – 338 - 65748 prog. 8013 au titre du BP 2026,

- d'imputer les autres subventions d'un montant total de 2 516 138 € au compte AS11C – 338 - 65748 prog. 8013 au titre du BP 2026,
- d'allouer les subventions d'équipement et d'investissement suivantes :

44	ASSOCIATION LA CROISÉE DES CHEMINS	1 503 €
45	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU FOSSÉ DES TREIZE	3 108 €
46	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU-DELA DES PONTS	15 984 €
47	ASSOCIATION PAR ENCHANTEMENT	2 250 €
48	ASSOCIATION DES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	5 000 €

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 27 845 € au compte AS00 - 420 – 7017 - 20421 prog. 57017 au titre du BP 2026,

autorise

- la Maire, son représentant ou sa représentante :
 - à signer les conventions afférentes,
 - à signer les conventions en annexe entre la Préfecture du Bas-Rhin et la commune de Strasbourg portant création et cofinancement de deux postes d'adultes-relais pour 2026.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

30 Attribution de subventions en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'allocation d'une subvention de :

- 45 000 € à Solidarité femmes 67
- 45 000 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
- 43 000 € au Mouvement français pour le Planning Familial Association Départementale du Bas-Rhin
- 28 000 € à Mouvement du Nid 67
- 14 500 € à Plurielles
- 2 000 € pour Allez les filles
- 2 000 € à SOS France Victimes 67
- 1 000 € à Hanatsu Miroir

décide

d'imputer ces subventions d'un montant de 180 500 € sur la ligne DF00B – 524 – programme 8029 - 65748, dont le disponible avant le présent Conseil est de 197 680 €.

autorise

le Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions y afférentes.

Mme Marie-No GANDZION n'a pas pris part au vote.

Mmes, Irène WEISS, Pascale JURDANT PFEIFFER, Pernelle RICHARDOT, et MM Thierry SOTHER, Arnaud DURAND, Thierry KUHN, n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

31 Attribution de subventions aux associations au titre de la Protection de l'enfance.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

1	Association La Grande Écluse Centre de ressources et consultation familiale	49 000 €
2	Recherches et Études Systémiques sur les Communications Institutionnelles et Familiales - RESCIF	30 000 €
3	SOS France victimes 67	11 000 €
4	Dessine-moi une passerelle	2 144 €
5	Enfance et Familles d'Adoption (EFA) – association du Bas-Rhin	856 €

- d'imputer les subventions n°1 à 4 sur le compte AS12B - 338 - 8079 – 65748 qui présente avant le présent Conseil un solde de 93 000 €,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

32 Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

Amitié Judéo-Musulmane Alsace-Lorraine	5 000 €
Les Audacieux et audacieuses	1 500 €
Centre Lesbien Gay Bi Trans Intersexe de Strasbourg Alsace	2 450 €
Collectif Festiqueers	5 000 €
Grey Pride	1 000 €
Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme - LICRA	15 000 €
Pelicanto, Chœur des gays, lesbiens et de leurs amis·e·s d'Alsace	4 000 €

- d'imputer ces subventions d'un montant de 33 950 € au compte ASOOF – 428 – prog. 8031 – 65748, dont le disponible avant le présent Conseil est de 97 500 €,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions y afférentes.

Mmes Lisa FARAULT, Halima MENECEUR, Pascale JURDANT PFEIFFER, Delphine BERNARD ainsi que MM. Florian KOBRYN, Benjamin KUNTZ, Syamak AGHA BABAEI, Thierry KUHN, Landdry AUGIER DE LAJALLET, n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

33 Subventions en faveur de la politique d'inclusion interculturelle.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

1. Emmaüs connect	25 000 €
2. CIDFF	15 000 €

3. KODIKO	15 000 €
4.FOSSE DES TREIZE	1 400 €

d'imputer les subventions n° 1 à n° 4 pour un montant total de 56 400 € sur le compte 65748- fonction 420- service AS00E - programme 8119,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

34 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

1. Association l'Etage Club de Jeunes	293 600 €
2. Fédération du Secours Populaire Français du département du Bas-Rhin	56 460 €
3. Fondation Vincent de Paul	12 300 €
4. Horizon Amitiés	93 500 €
5. Association Antenne	4 000 €
6. Ordre de Malte	4 000 €
7. Crésus	20 000 €

- d'imputer les subventions de 1 à 2 d'un montant de 350 060 € sur la ligne AS10A - 424 - prog.8078 – 65748,
- d'imputer les subventions de 3 à 6 d'un montant de 113 800 € sur la ligne AS10C – 424 – prog. 8108 – 65748,
- d'imputer la subvention 7 d'un montant de 20 000 € sur la ligne AS01B – 420 – prog.8003 – 65748,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

Culture et Sport

35 Communication concernant l'enrichissement des collections des musées de la Ville.

Les musées de la ville de Strasbourg souhaitent porter à la connaissance du Conseil la politique dynamique d'enrichissement des collections conduite en 2025 par l'ensemble des établissements.

Ainsi, les œuvres intégrées aux collections au cours de l'année 2025, par don ou par achat, et dont la valeur unitaire est inférieure à 15 000 €, représentent une valeur totale de 74 930 €.

Conformément aux modalités de suivi des enrichissements des collections des musées de la Ville, les acquisitions et dons d'une valeur unitaire inférieure à 15 000 € font l'objet d'une communication annuelle au Conseil municipal pour l'année n-1.

La liste exhaustive de ces œuvres figure dans le tableau récapitulatif ci-joint.

Communiqué

36 Enrichissement des collections des musées de la ville de Strasbourg.

Le Conseil,
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

accepte

pour le Musée d'art moderne et contemporain :

l'achat d'une peinture de Bernadette BOUR d'un montant de 10 000 € assorti du don d'une toile libre (10 000 €) et de deux dessins (3 000 €),

pour le Musée alsacien :

le don d'un ensemble de textiles composé de 110 langes de circoncision (Mappot), 2 essuie-mains d'apparat (Sederzwehl) et d'une nappe de pupitre de Torah (25 500 €),

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

37 Convention de partenariat entre la ville de Strasbourg (Musées de la Ville / Aubette 1928) et le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines (CEAAC), relative à l'organisation d'une exposition.

Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré

approuve

la convention à intervenir entre la ville de Strasbourg – réseau des Musées et le CEAAC,
ci-annexée,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

38 Renouvellement de la convention de dépôt des collections du Musée Alsacien au musée Oberlin de Waldersbach.

Le Conseil,
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

la nouvelle convention de dépôt entre le Musée alsacien et le musée Oberlin de
Waldersbach,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

39 Adhésion du Musée zoologique de la ville de Strasbourg à l'association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (AMCSTI).

Le Conseil,
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'adhésion du Musée zoologique de la ville de Strasbourg à l'AMCSTI et le versement de la cotisation annuelle correspondante, d'un montant de 300 €,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, dûment habilité·e, à signer tout document relatif à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

40 Projets de partenariats du Conservatoire de Strasbourg dans le cadre de la saison 2026-2027.

Le conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

les partenariats concourant aux objectifs du conservatoire pour la saison 2026-2027 dans la limite des crédits approuvés lors du vote des budgets 2026 et 2027,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à conclure toute convention nécessaire à la réalisation des partenariats dans le cadre des objectifs du projet d'établissement.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

41 Versement de la troisième tranche de la contribution financière de la ville de Strasbourg au profit de la Haute École des Arts du Rhin au titre de l'année 2026.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

un troisième versement de la contribution financière annuelle à hauteur de : 1 726 666 € à la Haute École des Arts du Rhin en septembre 2026,

décide

l'imputation de la dépense de 1 726 666 € sur la ligne AU21A/311/6568 en 2026,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à verser et à déterminer les modalités de versement de ces contributions financières et à adopter les actes, conventions et avenants nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

**Attribution d'une subvention au GIP Action Culturelle en Milieu Scolaire en
42 Alsace (ACMISA) dans le cadre de l'appel à projet 2026 "Lire notre monde à l'école".**

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'attribution d'une contribution financière d'un montant de 34 520 € au titre de l'appel à projet « Lire notre monde à l'école » 2026. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la ville de Strasbourg sous l'imputation CU00E – fonction 311- nature 65748 – programme 8134,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité en début de séance

**Attribution de bourses dans le cadre du dispositif d'aide à la recherche et à la
43 création en matière de livre et illustration destiné aux auteurs et autrices du territoire.**

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

d'attribuer aux lauréats, dans le cadre du dispositif « Bourses d'aide à la recherche et à la création en matière de livre et d'illustration destinés aux auteurs et autrices du territoire » :

Aide à la création : Lise HAY	10 000 €
Aide à la création : Lisa LECOCQ	10 000 €
Aide à la création : Jean-Baptiste PETIT	10 000 €
Aide à l'écriture jeunesse : Julia COFFRE	5 000 €
Bourse d'écriture d'anticipation : Emilie CLARKE	5 000 €

Bourse d'accompagnement à un projet éditorial : Vincent CHEVILLON	5 000 €
Bourse Fanzine : Clara HERVE	3 000 €
Bourse Fanzine : Lucille MEISTER	3 000 €
Bourse Fanzine : Sarah MENARD	3 000 €
Bourse Livre d'artiste : Fantine ANDRES	5 000 €
Bourse écritures critiques et curatoriales : Guillaume CHAUCHAT	3 000 €
Bourse de valorisation : Elisa GEHIN	3 000 €
Bourse de résidence au sein des Médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole : Saehan PARK	3 000 €
Bourse de résidence au sein des Musées de la Ville : Cécile TONIZZO	3 000 €
Bourse de résidence en librairie indépendante : Roja CHAMANKAR	3 000 €
Bourse de résidence en librairie indépendante : Esla MROZIEWICZ	3 000 €
TOTAL	77 000 €

la prise en charge par la Ville d'une année d'adhésion à Central Vapeur Pro au profit des lauréats des bourses, pour un montant de 2 500 €.

Les crédits nécessaires sont disponibles sur la ligne AU10C – fonction 311 – nature 65131 du budget 2026 pour les bourses et sous AU10F – fonction 311 – chapitre 011 pour les adhésions, l'organisation du jury et du temps de valorisation

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les notifications de subventions et arrêtés correspondants.

Adopté à l'unanimité en début de séance

44 Attribution de subventions à des associations du champ du spectacle vivant dans le cadre des dispositifs de soutien ' Aides à la création 2026 '.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'attribution des subventions ci-après :

Association	Nom du projet	Montant proposé
La Cancrerie	DC Smith	5 000 €
Very Well production	Mau	5 000 €
La Grande Roue	La Voix des oiselles	7 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 17 000 € à imputer sur les crédits

ouverts sur la fonction 311, nature 65748, activité AU10C, programme 8015 du budget 2026,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

45 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- l'attribution des subventions ci-après :

Aide au projet/fonctionnement

ARTS VISUELS

BASLER KUNSTEVEREIN / REGIONALE : 3 500 €

MUSIQUE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

FESTIVAL RHENAN : 10 000 €

VALORISATION CULTURELLE

TCRM BLIIDA : 10 000 €

MUSIQUES ACTUELLES

ZONE EST RADIO (ODC LIVE) : 4 000 €

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE

- MAISON EUROPEENNE DE L'ARCHITECTURE : 15 000 €

- LITHO GEISTEL : 3 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 45 500 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 311 – nature 65748 du budget 2026.

Investissement

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE

LITHO GEISTEL : 4 000 €

La proposition ci-dessus représente une somme de 4 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10 – Num 7009 – Art 20421 du budget 2026.

- l'annulation de la subvention de 20 000 € au bénéfice de l'association Démonstratif, l'édition 2026 du festival éponyme, objet de la subvention, étant annulée,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Mme Elsa SCHALCK et M. Jean-Philippe VETTER n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
--

**Occupation du domaine public pour des équipements au profit de l'association
46 culturelle le Kafteur : signature d'un avenant et d'une convention, et
autorisation de gratuités.**

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'exonération de redevance évaluée à 10 460 € pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2026 (2 mois) et évaluée à 3 827 € mensuels pour la période du 1^{er} septembre 2026 à la fin des travaux, au profit de l'association « Le Kafteur » au titre de l'occupation des locaux, sis 10 rue du Hohwald à Strasbourg ;

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions et avenants relatifs à ces mises à disposition temporaires du domaine public à titre gracieux.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

**47 Attribution d'aides à la mobilité au festival d'Avignon pour des compagnies
professionnelles.**

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'attribution des subventions ci-après :

- DINOPONERA / HOWL FACTORY : 6 000 €,
- LA S.O.U.P.E : 6 000 €,
- ASSOCIATION LUCIE WARRANT : 6 000 €
- COMPAGNIE SORRY MOM : 6 000 €,

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 24 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous la fonction 331, nature 65748, activité AU10C du budget 2026,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

48 Sollicitation du fonds de concours métropolitain pour le Théâtre Actuel et Public de Strasbourg (TAPS) au titre de l'année 2026.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

sollicite

un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de la salle de spectacle « Le TAPS » (Théâtre Actuel et Public de Strasbourg) à hauteur de 80 000 €,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer tout acte relatif à cette demande.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

49 Dispositif d'aides solidaires des écoles de musique associatives de la ville de Strasbourg - mise en place du Quotient Familial Unique (QFU).

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

L'application du QFU au dispositif d'aides financières des 16 écoles de musique associatives de la Ville, dès la rentrée 2026/2027.

La nouvelle grille basée sur ce QFU prévoit un montant de bourse entre 150 € et 250 € par élève qui ne peut excéder 90 % des frais d'écologie. La progression linéaire des

montants de bourse se fera par palier de 20 €, comme suit :

Montant de l'aide :

- 250 € pour un QFU égal à 0
- 230 € pour un QFU compris entre 1 et 300
- 210 € pour un QFU compris entre 301 et 600
- 190 € pour un QFU compris entre 601 et 900
- 170 € pour un QFU compris entre 901 et 1200
- 150 € pour un QFU compris entre 1201 et 1500

Les propositions ci-dessus seront à imputer sur les crédits ouverts sous fonction 311, nature 65748, programme 8016, CRB AU10E au titre de l'exercice 2027,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions financières relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

50 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le versement des subventions suivantes en faveur de :

Association de Défense des Droits des Locataires et de l'Environnement et Résidents du Stockfeld	1 000 €
Association d'Éducation Populaire KAMMERHOF	2 500 €
Association INACT	3 000 €
Maison des Associations de Strasbourg	65 000 €
PELPASS&COMPAGNIE	70 000 €
Centre Culturel et Social ROTTERDAM	3 000 €
Association STRASSAPPELLA	4 000 €

le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 148 500 € est disponible sur le compte – fonction 311, nature 65748, programme 8038, activité PC02B - dont le disponible avant le présent Conseil est de 148 500 €,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les arrêtés et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté à l'unanimité

51 Versement de subventions aux associations sportives de territoire.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

l'allocation de subventions pour un montant total de 567 366 € réparti comme suit :

- **26 000 € sur le compte 326/65748/8057/SJ03B aux associations sportives suivantes :**

AO Gazelec de Strasbourg Soutien à l'organisation de la « Coupe du Rhin » 2026, finale du championnat Grand Est Regate ILCA	1 000 €
ASL Robertsau Soutien à l'organisation du championnat de France de racketlon du 3 au 6 juillet 2026 à Strasbourg	3 000 €
AS Musau Soutien à l'organisation du « Mondial des Jeunes », tournoi de football international réunissant 80 équipes jeunes (U7 à U13)	2 000 €
ASPTT Strasbourg Soutien à l'organisation, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, des journées « Le Sport donne des ailes »	1 000 €
Association Sportive Strasbourg Soutien à l'organisation, à Strasbourg, les 4 et 5 avril 2026, du tournoi de Pâques de football regroupant de nombreuses équipes « jeunes » du Grand Est, d'Allemagne et de Suisse	3 000 €
Cercle Sportif Saint Michel Soutien à l'organisation du KICK EST 4, week-end de stages sportifs, compétition et séminaires autour du tricking	1 000 €
Joie et Santé Koenigshoffen Soutien à l'organisation de la 19 ^e édition du tournoi européen de basket ball les 13 et 14 juin 2026 à Strasbourg : 2 000 € Soutien à l'organisation de la 32 ^e édition du tournoi de football Mémorial Michel Schwing les 26 avril et 1 ^{er} mai 2026 à Strasbourg : 2 500 €	4 500 €
Ligue Grand Est du Sport Universitaire Soutien à l'organisation du championnat de France universitaire de badminton à Strasbourg du 24 au 27 mars 2026	1 000 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport Soutien à l'organisation d'une rencontre amicale de tir sportif dans le cadre du Hirsebreifahrt Fescht au mois d'août 2026	1 000 €

Strasbourg Agglomération Athlétisme Soutien à l'organisation de la 7 ^e édition du meeting d'athlétisme de Strasbourg au stade d'athlétisme de Hautepierre le 6 juin 2026	5 000 €
W-Fight Soutien à l'organisation du Superstars Event le 5 juillet à l'aérodrome de Strasbourg	3 500 €

- **9 250 € sur le compte 325/20421/7024/SJ00 aux associations sportives suivantes :**

1^{ère} Compagnie d'Arc Soutien à l'acquisition de matériel spécifique et durable pour la pratique du tir à l'arc	1 000 €
Activités Sportives Culturelles et de Plein Air Soutien à l'acquisition de matériel de sécurité pour l'équipement des salles d'escalade	7 250 €
Allez les Filles Soutien à l'acquisition de matériel pour la pratique de la boxe	1 000 €

- **17 625 € sur le compte 325/20422/7024/SJ00 à l'association sportive suivante :**

Amicale Sportive Elsau Tennis Soutien à l'installation d'un système d'éclairage de deux courts de tennis extérieurs	15 825 €
AS Cheminots de Strasbourg Soutien aux travaux d'installations de terrains de pétanque	1 800 €

- **199 991 € sur le compte 3271/65748/8061/SJ03C aux associations sportives suivantes :**

Activités Sportives, Culturelles et de Plein Air (ASCPA) (escalade)	2 154 €
ASPTT Strasbourg (athlétisme : 11 490 €) (triathlon: 5 745 €) (haltérophilie : 12 208 €) (tennis : 2 154 €)	31 597 €
Aviron Strasbourg 1881 (aviron)	7 181 €
Ballet Nautique de Strasbourg (natation artistique)	57 450 €
Bischheim Strasbourg Skating (roller)	5 745 €
Centre École de Parachutisme d'Alsace (parachutisme)	1 077 €
Cercle d'Échecs de Strasbourg (échecs)	1 077 €
Club des Sports de Glace Strasbourg Alsace (patinage artistique)	4 308 €

Club orientation Strasbourg Europe (course d'orientation)	1 077 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo (taekwondo)	9 335 €
Ill Tennis Club (tennis)	2 154 €
Racing Club de Strasbourg Omnisports (Tennis de table)	4 308 €
Skieurs de Strasbourg (ski alpin)	3 590 €
Strasbourg Eaux Vives (canoë-kayak)	22 262 €
Strasbourg GRS (gymnastique rythmique)	11 490 €
Strasbourg Taekwondo Académie (taekwondo)	3 590 €
Strasbourg Université Club (escrime : 23 698 €) (judo : 2 154 €)	25 852 €
Team Strasbourg SNS – ASPTT - PCS (plongeon)	3 590 €
Tennis Club de Strasbourg (tennis)	2 154 €

- **100 000 € sur le compte 3271/65748/8060/SJ03C à l'association sportive suivante :**

Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS Soutien aux activités de water-polo masculin => Elite (acompte 2026-2027)	100 000€
---	-----------------

- **89 500 € sur le compte 3272/65748/8094/SJ03B aux associations sportives suivantes :**

Accessibilité Convivialité Citoyenneté Éducation Solidarité Santé (ACCESS) Soutien au projet « Animation de proximité Sports pour Tous HautePierre 2026 »	2 000 €
AJF HautePierre Soutien au projet « Sport et réussite »	2 000 €
Allez les Filles Soutien au projet « Pratique de la boxe féminine et séances de prévention, protection défense féminine dans les parcs et tous environnements extérieurs naturels »	2 000 €
Amicale Sportive Elsau Tennis Soutien aux projets : - « Développer le sport santé à l'Elsau et dans les QPV de l'Est de Strasbourg » : 2 000 €	5 000 €

- « J'ai fait mes devoirs au club » : 3 000 €	
Apsara Boxing Strasbourg Soutien au projet « Boxe Mobile tour été 2026 »	4 000 €
AS 2000 Soutien au projet « Football inclusif »	3 000 €
AS Musau Soutien aux projets suivants - « Inclusion par le sport » : 3 000 € - « Insertion professionnelle » : 3 000 €	6 000 €
AS Sourds de Strasbourg Soutien au projet pédagogique 2026	2 000 €
ASPTT Strasbourg Soutien aux projets suivants : - « Solidarité autisme » : 3 000 € - « Hand et beach hand à Hautepierre » : 2 000 € - « Kidi handi » : 4 000 € - « Family'sport » : 2 000 € - « Para-sport adapté – inclusion inversée » : 2 000 €	13 000 €
Athlé Santé Nature Soutien au projet « Développement des activités Nordic Yoga »	3 000 €
Aviron Strasbourg 1881 Soutien au projet « Ramer ensemble dans l'Eurodistrict »	3 000 €
Ballet Nautique de Strasbourg Soutien aux projets suivants : - « Prévention des violences et sensibilisation aux valeurs citoyennes dans la pratique sportive » : 2 000 € - Apprendre à nager et découvrir la natation artistique – vacances scolaires et événements » : 2 000 €	4 000 €
Cercle de l'Aviron Strasbourg Soutien au projet « Ateliers d'éducation à la protection de l'environnement sur l'Ile Weiler autour du sport nature »	2 000 €
Cheminots Roller d'Alsace Soutien au « projet associatif de réduction des inégalités d'accès à la pratique »	1 000 €
Club Sportif de Hautepierre Soutien au projet « Elles s'engagent à Hautepierre »	2 000 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06 Soutien au projet « le FCOSK 06 un club Vert Play »	3 000 €
Futsal Club Hautepierre Soutien au projet « Développement du futsal féminin et de la mixité au Futsal Club Hautepierre »	3 000 €

HautePierre Badminton Club Soutien au projet « sport adapté badminton HautePierre-handicap mental »	1 500 €
Heroad Soutien au projet « Développement du sport féminin »	1 000 €
Ill Tennis Club Soutien au projet « Développement de l'offre de stages durant les congés scolaires – poursuite de la mise en place des pratiques de développement durable au sein du club »	2 000 €
Joie et Santé Koenigshoffen Soutien au projet « Le quartier du Hohberg : une cité sportive pour sa jeunesse »	2 000 €
Le Minotaure Soutien au projet « Olympiade US »	2 000 €
Nouvelle Ligne Soutien au projet « sorties et initiations franco-allemandes de skate-board inclusif »	2 000 €
Pétanque Club Kronenbourg Soutien au projet « la pétanque pour soutenir l'inclusion des personnes exclues de la pratique sportive »	2 000 €
Rowing Club de Strasbourg Soutien au projet « La Strasbourgeoise à la rame – défi sportif aviron »	2 000 €
Sport Union XV Soutien au projet « Développement du judo et de la musculation en partenariat avec les établissements scolaires de Strasbourg »	4 000 €
Sporting Strasbourg Futsal Soutien au projet « La valorisation des parcours sportifs au service de la réussite scolaire »	3 000 €
Strasbourg Alsace Rugby Soutien au projet « sport éducatif, durable, citoyen et solidaire »	2 000 €
Strasbourg Université Club Soutien au projet « Développement de nouveaux créneaux avec des actions ciblées pour les QPV »	6 000 €

- **125 000 € sur le compte 3726/65748/8068/SJ03B à l'association suivante :**

Office des Sports de Strasbourg Versement de la subvention de fonctionnement 2026 pour la réalisation d'actions prévues dans la convention d'objectifs 2022/2026	125 000 €
--	------------------

décide

l'imputation des dépenses sur les comptes :

- 326/65748/8057/SJ03B du BP 2026 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 26 000 €

- 325/20421/7024/SJ00 du BP 2026 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 160 000 €,
- 325/20422/7024/SJ00 du BP 2026 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 25 000 €,
- 3271/65748/8061/SJ03C du BP 2026 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 314 760 €,
- 3271/65748/8060/SJ03C du BP 2026 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 536 000 €
- 3272/65748/8094/SJ03B du BP 2026 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 95 000 €
- 3726/65748/8068/SJ03B du BP 2026 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 125 000 €,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Ce point donne lieu à un vote séparé ::

a) Subvention au Rowing Club de Strasbourg

Mmes Lisa FARAULT, Halima MENECEUR et MM. Florian KOBRYN et Benjamin KUNTZ ont voté contre. Mme Carole WENNER et M. Thierry KUHN se sont abstenus. Mmes Jeanne BARSEGHIAN, Floriane VARIERAS, Nadia ZOURGUI, ainsi que MM Syamak AGHA BABAEI et Germain MIGNOT, n'ont pas pris part au vote.

Adopté. Pour : 54 voix – Contre : 4 voix – Abstention : 2 voix – NPV : 5 voix
--

b) Délibération sans la subvention au Rowing Club de Strasbourg

Mme Françoise BEY n'a pas pris part au vote. Mme Céline GEISSMANN n'a pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
--

52 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci- dessous pour un montant total de **57 300 €**

Association	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention Proposée
Académie Européenne des sports	Boxe – MMA – jiu-jitsu	25	2 500 €
AJF HautePierre	Football	7	700 €
Amicale Sportive Elsau Tennis	Tennis	1	100 €
AS 2000	Football	1	100 €
AS Cheminots de Strasbourg	Rugby – natation	7	700 €
AS Corona	Boxe	19	1 900 €
AS Electricité de Strasbourg	Basket	4	400 €
AS Musau	Football	6	600 €
AS Neudorf	Football	2	200 €
AS Strasbourg Elsau Portugais	Football	3	300 €
ASL Gendarmerie d'Alsace	Judo	2	200 €
ASL Robertsau	Football – judo – karaté – multisports	29	2 900 €
ASPTT Strasbourg	Athlétisme – badminton – football – handball – hip hop – judo – kididance – natation	68	6 800 €
Association d'Education Populaire Kammerhof	Judo	10	1 000 €
Association Sportive et Educative de la Cité de l'III	Football	7	700 €
Association Sportive Strasbourg	Athlétisme - basket – football	9	900 €
Aviron Strasbourg 1881	Aviron	1	100 €
Boxe Française Strasbourg	Boxe	38	3 800 €
Capoeira Minha Casa	Capoeira	1	100 €
Cercle Sportif HautePierre	Boxe	5	500 €
Cercle Sportif	Football	5	500 €

Neuhof			
Cercle Sportif St Michel	Gymnastique	2	200 €
Edifis	Jiu-jitsu brésilien	3	300 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	3	300 €
FC Kronenbourg Football	Football	6	600 €
FC Kronenbourg Tennis	Tennis	3	300 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06	Football	11	1 100 €
Imana Volley	Volley-ball	2	200 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Basket – boxe – football – karaté – lutte – taekwondo	32	3 200 €
Judo Club Olympique Strasbourg	Judo	1	100 €
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf	Judo	2	200 €
Karaté Club de Cronenbourg	Karaté	1	100 €
Karaté Club de la Robertsau	Karaté	9	900 €
La Sportive Neuhof	Gymnastique	4	400 €
Les Libellules Basket Club de Strasbourg	Basket	8	800 €
Meinau Boxing Club	Boxe	41	4 100 €
Mixsage	Karaté	1	100 €
One Boxe	Boxe	3	300 €
Panza Gymnothèque	Boxe	9	900 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	Athlétisme-basket-judo-karaté	10	1 000 €
Rif Star Taekwondo Strasbourg	Taekwondo	6	600 €
Rowing Club de Strasbourg	Aviron	1	100 €
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise	Gymnastique	1	100 €

Société de Gymnastique de Cronenbourg	Gymnastique	2	200 €
Société Ouvrière de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg	Gymnastique	3	300 €
Société Ouvrière des Arts et Sports Robertsau	Football	1	100 €
Sport Union XV	Judo	3	300 €
Sporting Club Red Star	Football	5	500 €
Sports et Loisirs Constantia	Gymnastique	2	200 €
Société Athlétique Koenigshoffen	Karaté-lutte	9	900 €
Strasbourg Sud Handball la Famille	Handball	1	100 €
Strasbourg Taekwondo Academie	Taekwondo	4	400 €
Strasbourg Thaï Boxing	Boxe	1	100 €
Strasbourg United	Football	5	500 €
Strasbourg Université Club	Escrime-football-gymnastique-handball-judo-karaté	85	8 500 €
Taekwondo ITF Strasbourg	Taekwondo	6	600 €
Team Strasbourg SNS ASPTT PCS	Natation	6	600 €
Tennis Club Meinau	Tennis	1	100 €
Union Sportive Egalitaire	Football-gymnastique-tennis de table	18	1 800 €
Union Sportive Vauban	Football	8	800 €
Volley Ball Club Strasbourg	Volley-ball	3	300 €
W Fight	Boxe	1	100 €

décide

l'imputation des dépenses sur le compte 3272/ 65748/ 8092 / SJ03 B du Budget Primitif 2026 dont le montant avant le présent Conseil s'élève à 241 900 €

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Mme Françoise BEY n'a pas pris part au vote.

Mmes Frédérique NEAU, Elsa SCHALCK, Irène WEISS, Anne REYMANN, ainsi que MM Jean-Philippe VETTER, Nicolas MATT et Jean-Philippe MAURER, n'ont pas participé au vote.

Adopté. Pour : 57 voix – Contre : 1 voix – Abstention : 0 voix

Économie, attractivité et rayonnement

53 Camping de Strasbourg : avis préalable de la Ville sur le lancement par l'Eurométropole de Strasbourg d'une procédure de concession relative à l'exploitation du camping de Strasbourg (article L.5211-57 du CGCT).

Le Conseil

vu l'article L.5211-57 du Code général des collectivités territoriales
vu la Partie 3 du Code de la commande publique
vu le rapport annexé présentant les caractéristiques du service délégué
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

émet

un avis favorable au lancement, par l'Eurométropole de Strasbourg, d'une procédure de concession de service public relative à l'exploitation du camping de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

54 Attribution de subventions au titre des relations européennes, internationales et transfrontalières.

le Conseil

sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le versement des subventions ci-dessous :

- 3 000 € au Réseau Est Cinéma Image Transmission (RECIT) (a) ;
- 3 000 € à l'association sportive de la Musau (b) ;
- 5 000 € à l'association Alsace-États-Unis (c) ;
- 3 065 € à la Ligue de l'Enseignement 67 (d) ;
- 7 000 € à l'Office des Sports (e) ;
- 2 000 € au Lycée Marcel Rudloff (f)

- 6 000 € au Lycée Jean Monnet (g)
- 8 000 € à la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (h)
- 2 000 € à l'association Culture de Palestine (i)
- 4 000 € à l'association Médiadroit (h)

décide

- l'imputation de la dépense de 39 065 € (subventions a à i) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06D, fonction 041, nature 65748, programme 8052
- l'imputation de la dépense de 4 000 € (subvention h) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06B, fonction 041, nature 65748, programme 8051

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

55 Attribution de subventions dans le cadre du fonds de soutien pour les projets de solidarité internationale.

Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré

approuve

le versement de subventions sur les crédits prévus à cet effet, aux associations suivantes :

- | | |
|---|---------|
| - CSC Hautepierre : | 1 000 € |
| - Association Alsace-Syrie : | 1 500 € |
| - Association Au Cœur de nos rêves : | 1 500 € |
| - Bureau de l'Humani'Terre : | 1 000 € |
| - Association Citoyens et Solidaires : | 1 000 € |
| - Association Enfants Espoir du Monde : | 1 500 € |
| - Groupement des Éducateurs sans Frontières : | 1 500 € |
| - Association Humani'Care : | 1 000 € |
| - Association Par Enchantement : | 1 000 € |
| - Association Solhimal : | 1 500 € |
| - Association TR-Monde : | 1 000 € |

décide

d'imputer la dépense de 13 500 € au compte 041-65748 programme 8052 – activité AD06 D

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les arrêtés d'attribution y afférents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

56 Attribution d'un cofinancement pour la réalisation du projet "Justice Bridge 2027" du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le versement d'un cofinancement de 3 000 € au Centre Européen de la Consommation (CEC) pour le cofinancement du projet « Justice Bridge 2027 » en 2026

décide

l'imputation de la dépense de 3 000 € sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06C, fonction 041, nature 65748, programme 8098,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer la convention financière associée à cette attribution et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

Urbanisme, Aménagement, Logement et Transports

Projets sur l'espace public :

- 57** - Ajustement du programme 2026 : paysage/espaces verts, éclairage public, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)
- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2026 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de la ville de Strasbourg, tel que figurant sur les listes ci-annexées :

- Annexe 1 : liste des projets paysage et éclairage public,
- Annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain ;

décide

d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2026 et suivants de la ville de Strasbourg

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à :

- mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité" conformément à la réglementation des marchés publics, et à signer les marchés y afférents,
- signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaire à la réalisation de ces projets,
- organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'État des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique,
- solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires,
- solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, État, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés),
- déposer, pour les opérations concernées, toutes les demandes d'autorisations, notamment d'urbanisme, qui seraient nécessaires à la réalisation des projets.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

Ajustement du programme 2026 relatif aux projets sur l'espace public : voirie, 58 signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement - avis du conseil (art. L.5211-57 du CGCT).

Le Conseil
vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

émet

un avis favorable à l'ajustement du programme de l'Eurométropole de Strasbourg 2026 des projets sur l'espace public (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement), sur le territoire de la ville de Strasbourg tel que figurant dans les annexes ci-jointes.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

59 Contribution au Groupement d'Intérêt Public du Conservatoire botanique d'Alsace-Lorraine.

Le Conseil
vu la délibération du 24 juin 2022 du Conseil municipal de Strasbourg
sur proposition de la commission plénière
après avoir délibéré

approuve

l'affectation d'une contribution de 35 000 € au GIP Conservatoire botanique Alsace-Lorraine, montant à imputer sur la ligne budgétaire 511 65888 EN03N,

valide

la mise à disposition à titre gracieuse du jardin conservatoire sis 155 rue Kempf, parcelles 154 section CP et 42 section CO,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer les conventions correspondantes (annexe 1 et 2).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

60 Forum d'Information sur les Risques Majeurs (FIRM) : approbation d'une convention de partenariat et de financement avec idealCO.

Le Conseil
vu le Code général des collectivités territoriales
vu le projet de convention de partenariat entre la ville de Strasbourg et idealCO pour l'organisation du 18^{ème} forum d'information sur les risques majeurs
considérant que l'accueil du Forum d'information sur les risques majeurs à Strasbourg contribue à renforcer la culture du risque, à sensibiliser les acteurs du territoire et à favoriser le partage de bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des risques majeurs
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

la convention de partenariat et de financement pour l'organisation du 18^{ème} Forum d'information sur les risques majeurs dont le projet figure en annexe.

décide

- d'accorder à idealCO la participation financière de 10 000 € TTC pour l'organisation du Forum d'information sur les risques majeurs à Strasbourg
- d'imputer les dépenses pour l'exécution de la présente convention sur la ligne ER00A 71 62268 du budget principal 2026 de la Direction de l'eau et des risques environnementaux

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à :

- signer ladite convention ainsi que tous actes, documents et les éventuels avenants à venir concourant à l'exécution de la présente délibération ;
- verser la contribution financière de 10 000 € TTC à idealCO.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

61 ARCHIPEL 2 - lot D3 : prolongation du délai de réitération de la vente et autorisation à signer un avenant.

Le Conseil
vu la délibération numéro V-2024-170 de la ville de Strasbourg
en date du 3 février 2025
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- la prolongation du délai initialement prévu de quinze (15) mois à dix-huit (18) mois au terme duquel la régularisation de l'acte de vente devra intervenir suivant la signature de l'avant-contrat conclu au bénéfice de la société Promogim portant sur le lot D3,
- la signature d'un avenant à la promesse synallagmatique de vente du 26 mai 2025, qui a fait l'objet d'un premier avenant en date du 22 mai 2026, uniquement en ce qu'il prévoit la prolongation du délai au terme duquel la réitération doit avoir lieu.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

62 Relocalisation des preneurs du 9 place Kléber à Strasbourg - Protocoles d'accords transactionnels.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- le principe des accords transactionnels entre la ville de Strasbourg et les occupants/locataires du 9 place Kléber moyennant la conclusion de protocoles selon modalités ci-dessous pour chacun de ces occupants ci-après détaillés,
- le principe de réajustement des montants indemnitaires à l'issue de travaux et de la durée de ces travaux portant sur la rénovation de l'immeuble 9 place Kléber moyennant la conclusion d'avenants aux protocoles qui seront préalablement soumis au Conseil,
- l'engagement des parties aux dites conventions transactionnelles à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la présente délibération, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'imputation des dépenses d'un montant cumulé initial rectifié suite à une erreur matérielle de retranscription dans le délibéré du 2 février 2026 de 56 398,62 € TTC à 63 049,62 € TTC relatives aux transactions sur l'imputation budgétaire 65888 CP71B,
- l'imputation des dépenses d'un montant complémentaire de 21 796,60 € TTC relatives à ces transactions sur l'imputation budgétaire 65888 CP71B,

décide

- la suspension temporaire du contrat de bail et relocalisation provisoire à compter du 10 février 2026, pour une durée prévisionnelle de 9 mois jusqu'à la date de réception des travaux, avec la société **DEA CONSULTINGS** avec la prise en charge à titre exceptionnel et sur présentation de justificatifs, des frais de déménagement engagés pour un montant de 10 017,00 € TTC au 21 rue des Francs-Bourgeois à Strasbourg et d'autre part des éventuels frais de retour plafonnés à 5 000,00 € TTC,
- la suspension temporaire du contrat de bail et relocalisation provisoire à compter du 16 février 2026, pour une durée prévisionnelle de 9 mois jusqu'à la date de réception des travaux, avec la **SEARL « Docteur HANNS Frédérique »** avec la prise en charge à titre exceptionnel et sur présentation de justificatifs, des frais de déménagement engagés pour un montant de 2 000,00 € TTC au 21 rue des Francs-Bourgeois à Strasbourg et d'autre part des éventuels frais de retour plafonnés à 2 000,00 € TTC,
- la suspension temporaire du titre d'occupation et relocalisation provisoire à compter

du 26 février 2026, pour une durée prévisionnelle de 9 mois jusqu'à la date de réception des travaux, avec **l'Association Coordination des Associations de Musulmans de Strasbourg** ainsi que la relocalisation temporaire dans un local de remplacement au 21 rue des Francs-Bourgeois à Strasbourg avec la prise en charge à titre exceptionnel et sur présentation de justificatifs, des frais de déménagement engagés pour un montant de 1 279,60 € TTC et d'autre part des éventuels frais de retour plafonnés à 1 500,00 € TTC,

- la résiliation de la convention de mise à disposition avec **l'Association Régionale du Culte Musulman** Alsace au 3 mars 2026,

autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer et à parapher les protocoles, ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Mmes Frédérique NEAU, Elsa SCHALCK, Irène WEISS, Anne REYMANN, ainsi que MM Jean-Philippe VETTER, Nicolas MATT et Jean-Philippe MAURER, n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
--

63 Délibération cadre concernant l'actualisation annuelle des tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE).

Le Conseil

vu l'article L.454-47 du Code des impositions sur les biens et services qui dispose que la commune doit fixer par une délibération prise avant le 1^{er} juillet de l'année précédant celle de l'imposition, les tarifs de l'année suivante ;

vu l'article L.454-41 du Code des impositions sur les biens et services, la taxe sur la publicité extérieure s'applique à l'ensemble des dispositifs publicitaires fixes définis à l'article L.581-3 du Code de l'environnement (publicité, enseignes et pré enseignes) ;

vu l'article L.454-58 du Code des impositions sur les biens et services qui dispose que les tarifs normaux de la taxe sont indexés sur l'inflation dans les conditions prévues par l'article L.132-2 du même Code à savoir l'indice des prix à la consommation hors tabac, soit 0,9 % (IPC N-2) et ce dans la limite d'une augmentation de 5 € par type de support (article L.454-60 du Code des impositions sur les biens et services) ;

sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

Conformément à l'article L.454-66 du Code des impositions sur les biens et services, les enseignes dont la somme de la superficie est inférieure à 7 m² sont exonérées de plein de droit ;

Conformément à L.454-66 du Code des impositions sur les biens et services, la ville de Strasbourg maintient l'exonération des dispositifs d'enseignes non scellés au sol dont la

somme de la superficie est inférieure ou égale à 12 m² ;

Conformément à L.454-66 du Code des impositions sur les biens et services, la ville de Strasbourg maintient la réfaction de 50 % pour les dispositifs d'enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m² ;

Conformément aux articles sus mentionnés, les tarifs de la taxe pour la publicité extérieure applicables à partir du 1^{er} janvier 2027 (par m² et par an) :

dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques	38,00 €
dispositifs publicitaires et pré enseignes non numérique > 50 m ²	76,00 €
dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques	112,90 €
dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques > 50 m ²	215,50 €
enseignes de moins de 7 m ²	exonération de plein droit
enseignes non scellée au sol de 7 à 12 m ²	exonération
enseignes de 7 à 12 m ² scellées au sol	24,70 €
enseignes de 12 à 20 m ² : réfaction de 50 %	25,50 €
enseignes de 20 à 50 m ²	51,00 €
enseignes de plus de 50 m ²	101,50 €.

Adopté à l'unanimité en début de séance

64 Subventions annuelles à des associations de protection animale.

Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré

approuve

- l'affectation d'une subvention de 5 000 € pour 2026 à l'association LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, montant à imputer sur la ligne budgétaire AD01J - Nature 65748,
- l'affectation d'une subvention de 5 000 € pour 2026 à l'association CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION ANIMALE, montant à imputer sur la ligne budgétaire AD01J - Nature 65748,
- l'affectation d'une subvention de 2 500 € pour 2026 à l'association TERRE DES CHIENS conformément à la CPO 2024-2027, montant à imputer sur la ligne budgétaire AD01J - Nature 65748,
- l'affectation d'une subvention de 10 000 € pour 2026 à l'association LIANES, montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 Prog 8114 EN03 D,
- l'affectation d'une subvention de 1 000 € pour 2026 à l'association TRAINING CLUB

CANIN, montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 Prog 8114 EN03 D,
autorise

la Maire, son représentant ou sa représentante, à signer tous les actes et documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

Mmes Elsa SCHALCK, Irène WEISS, Rebecca BREITMAN, Bahar CEVIZ ainsi que MM Jean-Philippe VETTER, Nicolas MATT, Mathieu CAHN, Thierry SOTHER et Jean-Philippe MAURER, n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
--

Résolution

65 Résolution présentée par le groupe Strasbourg Juste et Vivante - Pour un Ring piéton-vélo ambitieux et sécurisé.

Le Ring piéton-vélo aménagé autour de la Grande-Île est un outil clé pour faciliter les déplacements à vélo et limiter les conflits d'usages piétons-cyclistes. L'itinéraire proposé est une alternative adaptée au passage des vélos sur les secteurs piétonniers de la Grande Île et du quai des bateliers pour protéger les piétons.

Les tronçons déjà réalisés ont ainsi permis l'aménagement de voies cyclables sur la chaussée, séparées des flux piétons, d'élargir des trottoirs (comme par exemple rue des Orphelins), d'installer de nouveaux bancs et de végétaliser pour adapter le cœur de ville au réchauffement climatique. Sa conception prévoit aussi des refuges pour piétons et des trottoirs traversants.

Aujourd'hui presque achevé, le tracé nécessite notamment encore une phase d'aménagement pour sécuriser le passage situé sur le quai Turckheim.

Cette sécurisation est nécessaire tant pour les piétons que pour les usagères et usagers du vélo et doit pouvoir être réalisée sans délai. Il s'agit notamment d'élargir les trottoirs très étroits par endroits et inaccessibles pour les PMR tout en complétant l'itinéraire cyclable existant. L'aménagement qualitatif, valorisant le patrimoine, doit aussi permettre de planter des arbres et installer des bancs. Par ailleurs, des travaux de rénovation du réseau d'eau et des fouilles archéologiques permettant de mieux connaître l'histoire de notre belle ville étaient prévus.

Le Ring piéton-vélo a déjà fait l'objet de longues phases de concertations, à l'issue desquelles le projet a recueilli un avis globalement favorable. L'aménagement est aujourd'hui plébiscité.

Des correctifs sont bien entendu possibles, qui pourraient émerger après une période d'observation suffisante.

Aussi, considérant les phases de concertation déjà réalisées et l'appropriation satisfaisante du Ring par les usagères et usagers,

Le Conseil Municipal de Strasbourg réaffirme son attachement aux fondamentaux du Ring piéton-vélo et s'engage à :

- Finaliser la sécurisation des derniers tronçons quai Turckheim et rue des Glacières ainsi que la connexion entre la Colmarienne et le Ring pour compléter le réseau à l'échelle de la ville et de la métropole ;
- Finaliser le traitement des carrefours entre les axes cyclables et routiers, marquant la priorité donnée aux usagers du vélo, permettant de limiter l'usage des feux tricolores sur le Ring ;
- Finaliser l'installation de la signalétique verticale et horizontale pour rendre l'itinéraire visible et identifiable.

Résolution irrecevable conformément à l'article 35 du règlement intérieur, le sujet étant relatif aux compétences métropolitaines et non municipales.

Motions

66 bis Motion présentée par le Conseil municipal - Face à la recrudescence des actes LGBTQIA+phobes : la ville de Strasbourg réaffirme son engagement universaliste pour les droits et la lutte contre les discriminations

Cette motion a été réécrite en groupe de travail.

Le 20 juin dernier s'est tenue la Marche des Visibilités de Strasbourg. Ce grand moment festif, populaire et citoyen rappelle chaque année que la liberté de vivre son orientation sexuelle et son identité de genre sans peur, sans honte et sans menace demeure un combat démocratique fondamental. Elle rappelle que la visibilité des personnes LGBTQIA+ est essentielle.

Force est de constater que le combat n'est pas terminé car les constats sont sans appel : le dernier rapport de SOS homophobie recense 1 771 actes LGBTQIA+phobes en 2025. Ce chiffre ne décompte pas les LGBTQIA+phobies ordinaires vécues au quotidien par les personnes concernées. En 10 ans, la France est passée de la 5ème à la 15ème place des pays européens respectant les droits LGBTQIA+ selon l'ILGA Europe. Les chiffres du Ministère de l'Intérieur en font aussi mention, les infractions visant les personnes LGBTQIA+ enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales ont progressé en moyenne de 13 % par an sur la période 2016-2024.

En 2026, en France, on meurt encore dans notre pays en raison de son orientation sexuelle, de son expression de genre ou de son identité de genre. Le transfémicide de Joëlla à Nouméa en février 2026 et le meurtre homophobe de Noahm le 30 mai dernier nous rappellent douloureusement cette réalité. Nos droits conquis sont aujourd'hui menacés par de nouvelles vagues de haine qui attaquent l'universalisme. L'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie s'appuient notamment sur l'assignation, l'essentialisme, le masculinisme et les fondamentalismes religieux que charrient les mouvements extrémistes.

La reconnaissance de l'égalité est le fruit d'un long combat politique national. En 1974 déjà, Robert Badinter écrivait que « l'homosexualité ne doit entraîner sous aucune forme une inégalité ». Les différents gouvernements ont donné corps à cette promesse par des conquêtes majeures : le PACS, le Mariage pour tous et l'adoption, allant jusqu'à l'ouverture de la PMA pour toutes et l'interdiction des thérapies de conversion en France.

Mais les avancées législatives ont besoin du relais des territoires. Le récent Index de l'Engagement LGBTI+ rappelle que les municipalités sont des lieux décisifs d'action. À l'inverse, elles peuvent aussi détruire : depuis 2019, plus de 100 collectivités en Pologne se sont déclarées zones « sans idéologie LGBT ». Face à cette tragédie, notre conseil municipal avait d'ailleurs fermement réagi par le vote d'une motion le 3 mai 2021.

C'est ainsi à nous, élus de la Ville de Strasbourg, que revient la charge de veiller à transcrire l'égalité des droits dans la réalité des vies, à ce que chacun puisse vivre sans crainte dans notre ville. Par son histoire marquée des stigmates d'hier, par sa vocation universaliste, humaniste et européenne, Strasbourg porte une responsabilité immense pour la défense des droits humains.

Face à la recrudescence des discours de haine, leur banalisation dans l'espace public et leur diffusion par des mouvements populistes, identitaires ou d'extrême-droite qui prospèrent sur la peur et la division ;

La ville de Strasbourg s'engage à promouvoir l'égalité des droits :

1. En réaffirmant son engagement plein, entier et constant en faveur de la défense des droits des personnes LGBTQIA+, dans le cadre des principes universalistes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de dignité humaine ;
2. En poursuivant et en renforçant ses politiques publiques de prévention, de sensibilisation et de lutte contre toutes les discriminations et leurs vecteurs ; en mobilisant ses services, ses équipements publics tel que l'espace égalité, ses partenaires éducatifs, culturels, sociaux, sportifs et associatifs, et en engageant une concertation avec l'ensemble des acteurs pour la création d'un lieu dédié à la commémoration des victimes de LGBTQIA+phobies, ;
3. En confortant son soutien aux associations engagées dans la défense des droits LGBTQIA+, l'accompagnement des victimes, la prévention des violences et l'accès aux droits ;
4. En faisant front, avec calme et fermeté, contre les discours de haine, les extrémismes et les replis identitaires qui cherchent à opposer les habitants entre eux et à affaiblir notre pacte républicain ;
5. En adressant un message de solidarité aux proches de Noahm, ainsi qu'à toutes les victimes de violences LGBTQIA+phobes, et en rappelant qu'aucune personne ne doit craindre pour sa vie, sa sécurité ou sa dignité en raison de ce qu'elle est.

Mmes Chantal CUTAJAR, Ysabel ARGENCE, Marzieh FLAISCHER et Pascale GERARD n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
--

66 Motion présentée par le groupe "Strasbourg Juste et Vivante" - Strasbourg rend hommage à Noam, victime de crime homophobe.

Ce point a fait l'objet d'une reformulation par un groupe de travail afin de créer une motion commune (le point 66 bis).

67 Motion proposée par les groupes "Pour Strasbourg" et "Centristes et Progressistes" - Strasbourg réaffirme son engagement pour l'égalité, la dignité et la protection des personnes LGBTQIA+.

Ce point a fait l'objet d'une reformulation par un groupe de travail afin de créer une motion commune (le point 66 bis).

68 Motion proposée par M. Florian KOBRYN pour le groupe "Strasbourg insoumise, fière et solidaire" - La ville de Strasbourg honore la mémoire des victimes de LGBTQI-phobie.

Ce point a fait l'objet d'une reformulation par un groupe de travail afin de créer une motion commune (le point 66 bis).

69 Motion présentée par le groupe "Strasbourg Juste et Vivante" - Strasbourg s'engage pour l'hébergement d'urgence.

Après la fermeture de plus de 700 places en 2025, la Préfecture annonce fermer de nouvelles places d'hébergement d'urgence pour 2026, poursuivant une politique qui organise concrètement la mise à la rue de centaines de personnes, dont des familles avec enfants. Face à cette situation, la Ville de Strasbourg ne peut se contenter d'observer ou de renvoyer la responsabilité à l'État : elle doit montrer la voie et s'engager pour l'hébergement inconditionnel.

Alors que la fermeture de ces places d'hébergement vise à mettre à la rue des familles entières, la ville de Strasbourg doit continuer à agir pour l'hébergement inconditionnel. Chacun·e dans notre ville doit avoir droit à une proposition d'hébergement, quelle que soit sa situation administrative. C'est une question d'humanité et de responsabilité, mais également une obligation légale que la Préfecture ignore sciemment.

Cette exigence est d'autant plus forte que la majorité municipale actuelle, a durant le mandat précédent, régulièrement dénoncé les insuffisances de l'action publique sur ces questions, appelant à une mobilisation plus ambitieuse des collectivités. Aujourd'hui, l'heure n'est plus aux déclarations d'intention : elle est aux actes.

Le code de l'action sociale et des familles prévoit en effet à son article L. 345-2-2 que « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ».

Le conseil municipal de Strasbourg s'engage :

- À la mobilisation du patrimoine municipal pour l'hébergement, quand cela est possible,
- À la création de nouveaux centres d'hébergement d'urgence - dont celui actuellement prévu à la Montagne Verte,
- Au développement de nouveaux dispositifs d'hébergement, sur le modèle des *tiny-houses* installées sur les sites Heppner et Lana,
- À développer le plaidoyer auprès de l'État pour l'hébergement inconditionnel.

Mme Céline GEISSMANN, MM Paul MEYER et Robert VANHERZEEKE ont rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitent voter CONTRE.

M. Jean-Philippe MAURER, n'a pas participé au vote.

Mmes Lisa FARAULT, Jeanne BARSEGHIAN, Floriane VARIERAS, Halima MENECEUR, Nadia ZOURGUI ; MM Germain MIGNOT, Florian KOBRYN, Syamak AGHA BABAEI, Thierry KUHN et Benjamin KUNTZ, ont voté POUR.

Rejeté. Pour : 10 voix – Contre : 53 voix – Abstention : 1 voix
--

Motion présentée par le groupe "Strasbourg Juste et Vivante" - Maintenir et 70 sécuriser la réalisation de la Maison Urbaine de Santé dans le quartier Gare Laiterie.

Le quartier Gare–Laiterie (QPV) connaît des fragilités sociales et sanitaires importantes qui justifient une politique publique ambitieuse en matière d'accès aux soins.

Le diagnostic territorial de santé réalisé par l'ARS Grand-Est rappelle que ce quartier concentre des indicateurs préoccupants : un revenu médian très inférieur à la moyenne strasbourgeoise, une forte proportion d'emplois précaires, ainsi qu'une part importante d'habitants dépendant des prestations sociales. Le nouveau zonage 2026 de l'accès aux soins, réalisé par l'ARS Grand Est, place le quartier Laiterie en zone d'intervention prioritaire. En effet de nombreux médecins généralistes y ont pris ou vont y prendre leur retraite, malheureusement sans successeurs.

Ce même document souligne également que le quartier Gare–Laiterie présente une mortalité prématurée avant 75 ans supérieure de 63 % à la moyenne alsacienne et de 53 % à celle de la ville de Strasbourg. Le recours aux traitements contre le diabète y est aussi supérieur de 30 % à la moyenne régionale, révélant des besoins de santé importants et durables.

Ces données traduisent une réalité connue : dans les quartiers populaires, les habitants cumulent davantage de facteurs de risques, rencontrent davantage d'obstacles dans leurs parcours de soin, et subissent plus fortement les effets du recul de l'offre médicale libérale.

Dans un contexte national marqué par la baisse de la démographie médicale, notamment chez les médecins généralistes, les maisons urbaines de santé sont une réponse concrètes

et cohérentes aux besoins des habitants. Elles ont été déployées de manière volontariste par la ville de Strasbourg dès 2008.

Depuis la première maison urbaine de santé du Neuhof, inaugurée en 2010, six ont vu le jour à Strasbourg : à HautePierre, à la Cité de l'Ill, à l'Elsau, à la Meinau et au Port du Rhin. Ce sont des solutions apportant une médecine de proximité et de qualité, une coordination des professionnels, une installation de jeunes professionnels de santé et un accompagnement des publics les plus fragiles.

La construction de la Maison Urbaine de Santé dans le quartier Gare-Laiterie s'intègre pleinement à la structuration d'un cœur de quartier et au développement des services publics de proximité.

Pensée comme un équipement structurant, cette maison de santé doit permettre de consolider l'offre existante, d'attirer de nouveaux professionnels, de développer des permanences spécialisées et de renforcer le travail partenarial avec les acteurs sociaux, éducatifs et associatifs du quartier.

L'ARS Grand Est a validé la lettre d'intention lors d'un comité départemental de sélection en vue de l'élaboration du projet de santé et du projet professionnel, cette lettre d'intention inclut la mise en place de locaux communs accessibles à toutes et tous. L'ARS a par la suite mandaté une structure d'accompagnement qui travaille d'ores et déjà avec les professionnels.

Aujourd'hui, ce projet est annoncé comme reporté, pour ne pas dire abandonné, par la municipalité, sans qu'aucun calendrier alternatif, ni aucune garantie sur sa réalisation effective, n'aient été présenté publiquement.

Les habitants, les acteurs associatifs et les professionnels de santé engagés sur le projet depuis des années peinent à comprendre cette décision et craignent que leur soit proposée la configuration d'une maison de santé "hors les murs" - c'est-à-dire sans local. Cette solution, déjà évoquée par l'ARS ne permettrait ni l'installation de nouveaux professionnels de santé, ni un accueil approprié des patients.

Reporter cette réalisation fait peser un risque conséquent sur la réalisation du projet, celui-ci reposant essentiellement sur les professionnels déjà engagés depuis des années. Un report pourrait entraîner la démobilisation des acteurs et donc la non-réalisation de la Maison Urbaine de Santé dans le quartier. Cela aggraverait encore les inégalités territoriales de santé, en contradiction avec les engagements municipaux en matière de justice sociale, de santé publique et de solidarité territoriale.

Aussi, au vu des besoins du quartier Gare-Laiterie en termes de santé, de l'engagement des professionnels, et de la centralité du terrain retenu pour la construction de cette Maison Urbaine de Santé, la suspension de ce projet ne saurait être justifiée autrement que par un esprit de revanche politique.

Le conseil municipal de Strasbourg s'engage :

- Au maintien du projet de Maison Urbaine de Santé du quartier Gare-Laiterie, sur le terrain situé à l'angle des rues de Rothau et du Ban-de-la-Roche, et au démarrage rapide des travaux,
- À la présentation, avant la fin de l'année 2026, d'un calendrier précis de réalisation et de financement,
- À garantir que toute solution transitoire éventuelle ne se substituera pas à la réalisation pleine et entière de la Maison Urbaine de Santé.

Mmes Lisa FARAULT, Jeanne BARSEGHIAN, Floriane VARIERAS, Halima MENECEUR, Nadia ZOURGUI, Frédérique NEAU, Elsa SCHALCK, Irène WEISS, Pascale JURDANT PFEIFFER, ainsi que MM Germain MIGNOT, Florian KOBRYN, Syamak AGHA BABAEI, Thierry KUHN, Jean-Philippe VETTER, Frédéric AGAUD, Mohamed SIAALITI et Benjamin KUNTZ, ont voté POUR.

Rejeté. Pour : 17 voix – Contre : 45 voix – Abstention : 0 voix
--

Vœu

73 Vœu présenté par Mme la Maire - Pour une meilleure prise en compte des attentes des habitants dans le projet de résidence universitaire de la place d'Islande.

Le Conseil municipal de Strasbourg prend acte de l'annonce faite le 17 juin 2026 par l'État et le CROUS de Strasbourg confirmant la poursuite du projet de résidence universitaire de la place d'Islande et l'engagement des financements permettant son entrée en phase opérationnelle.

Le Conseil municipal réaffirme son attachement au développement du logement étudiant à caractère social à Strasbourg et à l'amélioration des conditions de vie des étudiantes et étudiants.

Toutefois, le Conseil municipal constate que ce projet a fait l'objet, tout au long de son élaboration, de réserves importantes de la part de nombreux habitants du quartier. Il considère que ces préoccupations, relatives notamment au cadre de vie, aux circulations piétonnes, au stationnement, aux espaces publics et à l'avenir de la place d'Islande, sont légitimes et méritent une prise en compte plus étayée.

Il estime également qu'une démarche plus volontariste auprès de l'État, aux fins d'étudier des sites alternatifs, aurait permis de répondre aux besoins de logements étudiants à caractère social tout en préservant la place d'Islande, espace stratégique pour le quartier. Plusieurs secteurs en développement, notamment le quartier Starlette, auraient pu faire l'objet d'échanges approfondis avec l'État et le CROUS afin d'évaluer leur capacité à accueillir un projet de cette ampleur dans de meilleures conditions d'acceptabilité pour les habitants.

Dans la mesure où le projet est désormais appelé à se poursuivre, la priorité doit être d'obtenir toutes les adaptations et garanties permettant de préserver la qualité de vie des habitants et de favoriser la bonne intégration de la résidence dans son environnement.

Le Conseil municipal de Strasbourg émet le vœu que Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, représentant de l'État dans le département, engage ses services et ceux du CROUS à prendre en compte les attentes exprimées par les habitants du quartier, et engage les échanges nécessaires afin que le projet puisse être adapté pour mieux prendre en compte les préoccupations des riverains, notamment au travers des évolutions et garanties suivantes :

- permettre l'aménagement d'un square public, ouvert aux habitants et largement végétalisé sur la partie de la parcelle qui ne sera pas construite,
- préserver la possibilité de traverser la place à pied afin de maintenir un accès simple, direct et sécurisé à l'arrêt de tramway pour les habitants du secteur,
- s'assurer que le projet ne viendra pas aggraver les difficultés de stationnement déjà existantes dans le quartier,
- anticiper dès à présent les enjeux de sécurité, de tranquillité publique et de nuisances afin que les habitants du quartier soient pleinement pris en compte tout au long de la réalisation et de l'exploitation du projet,
- garantir une information claire, régulière et transparente des riverains sur le calendrier des travaux, leur bon déroulement et minimiser leurs impacts.

Le Conseil municipal demande que ces préoccupations puissent être examinées dans un esprit de dialogue et de recherche d'un meilleur équilibre entre les besoins de logement étudiant à caractère social et les attentes légitimes des habitants du quartier.

Mmes Lisa FARAULT, Jeanne BARSEGHIAN, Floriane VARIERAS, Halima MENECEUR, Nadia ZOURGUI ; MM Germain MIGNOT, Florian KOBRYN, Syamak AGHA BABAEI, Thierry KUHN et Benjamin KUNTZ, n'ont pas pris part au vote. Mme Irène WEISS, MM Jean-Philippe MAURER et Paul MEYER, n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
--

Question orale

71 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Place d'Islande verte : une promesse qui fait grise mine ?

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

Question d'actualité

72 Question d'actualité présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Gestion de la canicule et Fête de la Musique : quelle coordination entre l'État et la Ville ?

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

La séance du Conseil est levée à 00h06.



Catherine TRAUTMANN